

# UFF EPARGNE SOLIDAIRE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE (FCPE) DE DROIT FRANCAIS

## RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2022

**Myria** Asset Management  
GROUPE Uff

**MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS  
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

# SOMMAIRE

<b>Acteurs .....</b>	<b>3</b>
<b>Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion... 4</b>	<b>4</b>
<b>Autres informations Fonds Maître .....</b>	<b>17</b>
<b>Autres informations Fonds Nourricier.....</b>	<b>12</b>
<b>Rapport d'activité de l'OPCVM maître « OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE Part D» .....</b>	<b>19</b>
<b>Rapport certifié du commissaire aux comptes .....</b>	<b>197</b>
<b>Rapport annuel du fonds maître .....</b>	<b>51</b>

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2022**

# Acteurs

## **Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421  
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039  
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

## **Dépositaire : CACEIS Bank**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722  
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)  
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

## **Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration**

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481  
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

## **Commissaire aux comptes : RSM PARIS**, représenté par Mohamed BENNANI

26, rue Cambacérès - 75008 PARIS - FRANCE

# Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

**FORME JURIDIQUE** : Fonds Commun de Placement d'entreprise (FCPE) de droit Français

**FONDS MULTI-PARTS** : Non

**CODE ISIN** : 990000083439

**FONDS NOURRICIER** : Oui

**CLASSIFICATION** : Actions des pays de la zone euro

**AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES** : Capitalisation

## **ORIENTATION DE PLACEMENT**

Le Fonds Commun de Placement d'Entreprise « UFF EPARGNE SOLIDAIRE » recueille la participation des salariés, leurs versements volontaires et les abondements éventuels à travers des Plans d'Epargne Entreprise et Plans d'Epargne Retraire Collectifs, éventuellement inter-entreprises.

L'emploi des sommes versées dans le Fonds est conforme aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux FCPE.

## **STRATEGIE D'INVESTISSEMENT**

Le FCPE "UFF EPARGNE SOLIDAIRE" est un FIA nourricier du FCP Maître "OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE part D", OPCVM de droit français.

A ce titre, il est investi en totalité et en permanence dans la part D de l'OPCVM maître. Le FCPE peut cependant détenir accessoirement des liquidités et /ou recourir à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

## **OBJECTIF DE GESTION du fonds maître OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE part D**

*L'objectif du Fonds est d'obtenir à long terme une surperformance par rapport à L'Eurostoxx 50 sur la durée de placement recommandée en mettant en œuvre une approche ISR. L'OPCVM n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères sociaux et sociétaux qui peuvent la conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice. Les investissements dans les entreprises sont réalisés selon des pondérations qui ne sont pas fonction du poids relatif de chaque société dans l'indice.*

## **INDICATEUR DE RÉFÉRENCE**

*La performance du fonds peut être comparée à celle de l'indice action Eurostoxx 50. (SX5T Index). Un certain nombre d'information (descriptif, cours, historiques, graphiques...) sur cet indice sont disponibles dans la presse (presse financière) et sur certains sites spécialisés (www.stoxx.com,...). L'indice Dow Jones Eurostoxx 50 est un indice représentatif de la performance des 50 plus grosses entreprises de la zone euro. Il est calculé dividendes réinvestis.*

## **STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT du fonds maître OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE part D**

*Le fonds met en œuvre une approche fondée notamment sur une analyse extra-financière des sociétés composant son indicateur de référence, qui permet de déterminer les pondérations des titres dans le portefeuille. Cette approche permet au gérant de projeter les valeurs et leurs rendements escomptés sur une perspective de long terme.*

*Du fait de son éligibilité au Plan d'Épargne en Actions et à l'article 209OA du Code Général des Impôts, le Fonds est en permanence investi, au minimum à 90% en actions de société ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.*

*Le portefeuille sera toutefois, en application de la stratégie de gestion, exposé au minimum à 60% aux actions de la zone euro.*

*Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.*

*L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.*

*Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :*

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;*
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;*
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.*

*Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.*

*L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance (G).*

*Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.*

*La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités.*

*Cette note ESG est calculée sur 10.*

*Ces notes peuvent faire l'objet :*

- 1. D'éventuels malus lié à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés.*
- 2. D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.*

*Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score*

ISR est établi sur une échelle de 0.5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

#### Qualification de l'univers analysé (300 sociétés)

Dans l'approche best in class, à l'intérieur de chaque secteur, les sociétés sont classées en fonction de leur Score ISR.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB2 (c'est-à-dire de son secteur principal conformément à la classification sectorielle internationale ICB (Industrial Classification Benchmark), ces catégories sont les suivantes :

- Emetteurs Sous surveillance : sociétés présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG;
- Incertains : sociétés dont les enjeux ESG sont faiblement gérés ;
- Suiveurs : sociétés dont les enjeux ESG sont moyennement gérés ;
- Impliqués : sociétés actives dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Leaders : sociétés les plus avancées dans la prise en compte des enjeux ESG.

Sur OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE, l'univers d'investissement éligible est défini par l'exclusion des sociétés de la catégorie sous surveillance présentant les moins bons Scores ISR (Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR) de l'indice Eurostoxx 50, désigné ci-après par le terme « univers d'investissement). L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Fonds.

En cas de rétrogradation de l'évaluation ESG d'une entreprise entraînant un passage en catégorie « sous surveillance », celle-ci peut être conservée en portefeuille à titre temporaire, sur décision conjointe des gérants et des analystes. Le désinvestissement sera réalisé sous un délai de trois mois.

A partir de cet univers, le Fonds applique les exclusions suivantes :

- Une politique sur l'exclusion total du charbon thermique avant 2030, OFI Asset Management souhaitant participer à l'objectif de contention du réchauffement climatique en dessous des 2°C à l'horizon 2100 comme prévu par l'Accord de Paris et donc à la neutralité des émissions de GES en 2050, s'engage à l'arrêt total du financement du charbon au plus tard en 2030 sur toutes classes d'actifs et zones géographiques.

[https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR\\_politique\\_investissement\\_sortie-du-charbon-thermique-avant-2030.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique_investissement_sortie-du-charbon-thermique-avant-2030.pdf)

- Une politique sur le pétrole et le gaz, OFI Asset Management souhaite réduire progressivement ses investissements dans les entreprises d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole, jusqu'à une exclusion totale du pétrole avant 2050.

[https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR\\_politique-investissement\\_petrole-et-gaz.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-investissement_petrole-et-gaz.pdf)

- Une politique sur le tabac, OFI Asset Management a adopté une politique de sortie de l'industrie du tabac en excluant de tous ses investissements les producteurs au 1e euro du Chiffre d'Affaires.

- Une position sur les armes controversées. Le Groupe met en application pour son propre compte et pour les OPC dont il assure la gestion active, les principes érigés par les conventions internationales pour l'interdiction des mines antipersonnel, des armes à sous munitions et des armes chimiques. De plus, les sociétés qui contreviennent gravement ou de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact) sans apporter de réponse ou mesure de remédiation adaptée sont également exclues.

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

*Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.*

*Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.*

*Une présentation détaillée du processus d'analyse extra-financière et d'intégration des évaluations est disponible dans le Code de transparence présent sur le site internet de la Société de Gestion.*

[www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr)

*Les actifs du Fonds sont également sélectionnés suivant des critères sociaux et sociétaux, tels que :*

- Qualité des ressources humaines au sein de l'entreprise ;*
- Respect de l'environnement ;*
- Qualité de la relation avec les clients / fournisseurs ;*
- Le degré de développement gouvernement d'entreprise ;*
- Engagement sociétal de l'entreprise.*

*Ainsi, un bonus sera accordé aux sociétés figurant dans le premier quartile ICB2 sur le pilier « Social » leur permettant de se positionner sur une catégorie ISR supérieure, à l'exception toutefois des entreprises catégorisées sous surveillance.*

*Enfin, entre 5% et 10% des actifs de OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE sont investis en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.*

*Dans le cadre de la loi du 19 février 2001, les entreprises solidaires doivent répondre à deux principales conditions. La première est d'être des entreprises non cotées. La seconde condition peut se subdiviser en deux branches.*

*Les entreprises solidaires doivent :*

- Soit employer des salariés dont un tiers au moins bénéficie d'un « contrat-jeune » ou d'un contrat d'insertion ou présente un handicap grave ou relève d'un atelier protégé ou d'un centre d'aide par le travail ;*
- Soit être constituées sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés, adhérents ou sociétaires ; leur rémunération doit être inférieure à un plafond annuel défini par la loi.*

#### Règlementation SFDR

- Ce produit promeut les caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.*
- Ce produit a pour objectif l'investissement durable. L'investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental et/ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de façon significative à un objectif environnemental ou social et que les sociétés faisant l'objet d'un investissement suivent de bonnes pratiques de gouvernance.*

**1/** *Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit Afin d'intégrer l'ensemble de ces risques de durabilité dans le processus d'investissement de cet OPC, la Société dispose de différents moyens :*

#### Au niveau de notre analyse ESG

*Une analyse des trois piliers suivants est réalisée sur la base d'une méthodologie interne :*

- Environnemental : Changement Climatique – Ressources Naturelles – Financement de projets – Rejets toxiques – Produits verts*
- Social : Capital humain – Chaîne d'approvisionnement – Produits et services*
- Gouvernance : Structure de la Gouvernance – Comportement*

*Chaque émetteur se voit ainsi attribuer une note ESG qui permet d'évaluer ses pratiques extra-financières et de le classer au sein de chaque secteur de l'univers d'investissement.*

*Pour chaque Emetteur, une analyse est menée tant au niveau de la structure de sa gouvernance : Respect des droits des actionnaires minoritaires*

- Composition et fonctionnement des Conseils ou Comités, Rémunération des exécutifs, Comptes, Audit et Fiscalité qu'au niveau de son Comportement sur les marchés : Pratiques des Affaires, Impact sur les marchés, Ethiques des affaires et Contrôle des Risques.*

*Les résultats de ces analyses permettent de garantir le maintien ou la cession d'un émetteur du portefeuille du Fonds.*

*Pour chaque secteur de l'univers d'investissement les 20% des émetteurs les moins bien notés sont éliminés.*

*La sélection des émetteurs est bien opérée au sein de celles qui ont les meilleures pratiques ESG de leur secteur.*

*Les controverses susceptibles d'affecter la relation ou l'impact sur une des parties prenantes de l'émetteur sont suivies et analysées. Elles peuvent concerner : les clients, les investisseurs, les régulateurs, les fournisseurs, la société civile, les salariés, l'environnement de l'émetteur. Le détail est disponible au niveau du code de transparence.*

*Les controverses font l'objet d'une évaluation, en quatre niveaux, en fonction de leur sévérité, intensité et de leur dissémination (dans le temps et/ou l'espace).*

*Le Fonds applique également les exclusions suivantes :*

*Une politique sur l'exclusion total du charbon thermique avant 2030, OFI Asset Management souhaitant participer à l'objectif de contention du réchauffement climatique en dessous des 2°C à l'horizon 2100 comme prévu par l'Accord de Paris et donc à la neutralité des émissions de GES en 2050, s'engage à l'arrêt total du financement du charbon au plus tard en 2030 sur toutes classes d'actifs et zones géographiques.*

*[https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR\\_politique\\_investissement\\_sortie-du-charbon-thermique-avant-2030.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique_investissement_sortie-du-charbon-thermique-avant-2030.pdf)*

*Une politique sur le pétrole et le gaz, OFI Asset Management souhaite réduire progressivement ses investissements dans les entreprises d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole, jusqu'à une exclusion totale du pétrole avant 2050.*

*[https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR\\_politique-investissement\\_petrole-et-gaz.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-investissement_petrole-et-gaz.pdf)*

*Une politique sur le tabac, OFI Asset Management a adopté une politique de sortie de l'industrie du tabac en excluant de tous ses investissements les producteurs au 1e euro du Chiffre d'Affaires.*

*Une position sur les armes controversées. Le Groupe met en application pour son propre compte et pour les OPC dont il assure la gestion active, les principes érigés par les conventions internationales pour l'interdiction des mines antipersonnel, des armes à sous munitions et des armes chimiques.*

*De plus, les sociétés qui contreviennent gravement ou de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact) sans apporter de réponse ou mesure de remédiation adaptée sont également exclues*

*Enfin, les émetteurs ne bénéficiant pas d'une analyse ESG ne pourront excéder 10% de l'actif net du portefeuille.*

*Au niveau de l'analyse de la contribution sociale des entreprises*

*Les actifs du Fonds sont également sélectionnés suivant des critères sociaux et sociétaux.*

*Ainsi, un bonus sera accordé aux sociétés figurant dans le premier quartile ICB2 sur le pilier « Social » leur permettant de se positionner sur une catégorie ISR supérieure, à l'exception toutefois des entreprises catégorisées sous surveillance, afin de privilégier les sociétés présentant les meilleures pratiques sociales.*

**2/ Les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques de durabilité sur le rendement du produit**

*Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au*

*changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du Fonds et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.*

*3/ En cas d'identification d'un indice de référence, des informations sur la manière dont cet indice est aligné sur l'objectif d'investissement durable du Fonds  
A ce jour l'indice de référence du Fonds n'est pas aligné sur son objectif d'investissement durable.*

*4/ Des informations indiquant pourquoi et comment l'indice désigné diffère d'un indice de marché large : Non applicable*

*5/ Informations sur l'endroit où trouver la méthodologie utilisée pour le calcul des indices :  
La méthodologie utilisée pour le calcul de l'indice est disponible à l'adresse suivante :  
<https://www.stoxx.com>*

*6/ En cas d'absence d'indice de référence, des informations sur la manière dont l'objectif d'investissement durable du Fonds doit être atteint*

*Si à ce jour, le Fonds ne dispose pas d'un indice aligné sur l'objectif d'investissement durable, il poursuit néanmoins un objectif social en privilégiant les sociétés ayant les meilleures pratiques dans ce domaine ainsi que les entreprises solidaires.*

*Ainsi, les actifs du Fonds sont également sélectionnés suivant des critères sociaux et sociétaux, tels que :*

- Qualité des ressources humaines au sein de l'entreprise ;*
- Respect de l'environnement ;*
- Qualité de la relation avec les clients / fournisseurs ;*
- Le degré de développement gouvernement d'entreprise ;*
- Engagement sociétal de l'entreprise.*

*7/ Prise en compte des incidences négatives sur les facteurs de durabilité*

*La Société de Gestion s'engage à communiquer, au plus tard au 30 Décembre 2022, sur la manière dont elle prendra en compte les incidences négatives des investissements de l'OPC sur les facteurs de durabilité.*

*De plus, entre 5% et 10% des actifs de OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE seront investis en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.*

*Dans le cadre de la loi du 19 février 2001, les entreprises solidaires doivent répondre à deux principales conditions. La première est d'être des entreprises non cotées. La seconde condition peut se subdiviser en deux branches.*

*Les entreprises solidaires doivent :*

- Soit employer des salariés dont un tiers au moins bénéficie d'un « contrat-jeune » ou d'un contrat d'insertion ou présente un handicap grave ou relève d'un atelier protégé ou d'un centre d'aide par le travail ;*
- Soit être constituées sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés, adhérents ou sociétaires ; leur rémunération doit être inférieure à un plafond annuel défini par la loi.*

*Selon l'analyse de la Société de Gestion, l'ensemble des investissements du Fonds ne cause pas de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux et sociaux.*

#### *Taxonomie*

*Non applicable, le Fonds ayant un objectif social.*

*Les actifs de OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE part D sont sélectionnés selon des critères sociaux et sociétaux, tels que.*

- *Qualité des ressources humaines au sein de l'entreprise ;*
- *Respect de l'environnement ;*
- *Qualité de la relation avec les clients / fournisseurs ;*
- *Le degré de développement gouvernement d'entreprise ;*
- *Engagement sociétal de l'entreprise.*

*Ainsi, un bonus sera accordé aux sociétés figurant dans le premier quartile ICB2 sur le pilier « Social » leur permettant de se positionner sur une catégorie ISR supérieure, à l'exception toutefois des entreprises catégorisées sous surveillance.*

*Enfin, entre 5% et 10% des actifs de « OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE part D » sont investis en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.*

*Dans le cadre de la loi du 19 février 2001, les entreprises solidaires doivent répondre à deux principales conditions. La première est d'être des entreprises non cotées. La seconde condition peut se subdiviser en deux branches. Les entreprises solidaires doivent :*

- *soit employer des salariés dont un tiers au moins bénéficie d'un « contrat-jeune » ou d'un contrat d'insertion ou présente un handicap grave ou relève d'un atelier protégé ou d'un centre d'aide par le travail ;*
- *soit être constituées sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés, adhérents ou sociétaires ; leur rémunération doit être inférieure à un plafond annuel défini par la loi.*

*Ensuite des critères classiques de répartition financière, sectorielle et/ou géographique sont appliqués.*

*Les principales étapes du processus de gestion sont les suivantes :*

- *la recherche : étudier les liens entre la responsabilité sociale des entreprises, la maîtrise des risques, la création de valeur et la performance financière, afin de déterminer les critères de développement durable ;*
- *l'analyse des entreprises et des critères : analyse des entreprises sur la base des informations collectées et validées et des recherches menées ;*
- *le choix des investissements : construction du portefeuille à partir de l'univers d'investissement retenu (les entreprises composant l'indice EUROSTOXX), en sélectionnant les valeurs appelées à surperformer l'indice et en respectant la diversification sectorielle de ce dernier.*
- *le contrôle et le suivi : les valeurs sélectionnées font l'objet d'un suivi constant comme le respect des critères de responsabilité sociale et de développement durable. Les arbitrages conduisant à réviser le portefeuille sont également contrôlés.*

*Une présentation détaillée du processus d'analyse extra-financière et d'intégration des évaluations est disponible dans le Code de transparence présent sur le site internet de la Société de Gestion.*

*[www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr).*

## **INFORMATION RELATIVES AU REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE**

*La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement SFDR. Il a pour objectif l'investissement durable. L'investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental et/ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de façon significative à un objectif environnemental ou social et que les sociétés faisant l'objet d'un investissement suivent de bonnes pratiques de gouvernance.*

*Le fonds UFF Epargne Solidaire ayant un objectif social, il n'est pas concerné par les dispositions du « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852) sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables sur le plan environnemental.*

## **PROFIL DE RISQUE DU FCP**

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître « OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE part D ».

*Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.*

*Au travers des investissements du FCP, le porteur s'expose principalement aux risques suivants :*

➤ ***Risque actions et de marché***

*Le fonds est exposé au minimum à 60% aux actions. Si les marchés baissent la valeur liquidative du fonds baissera.*

➤ ***Risque discrétionnaire***

*Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.*

*Le fonds peut en outre avoir une performance négative.*

➤ ***Risque de perte en capital***

*L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.*

➤ ***Risque de durabilité***

*Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.*

**Risque accessoire :**

➤ ***Risque de liquidités***

*En raison de l'investissement en titres solidaires entre 5 % et 10% du portefeuille du Fonds maître le portefeuille peut être soumis à un risque de liquidité susceptible de faire baisser la valeur liquidative du Compartiment.*

➤ ***Risque de taux***

*Une partie du portefeuille peut être investie en taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.*

➤ ***Risque de contrepartie***

*Le Fonds sera exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Le Fonds est donc exposé au risque que la contrepartie ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments.*

*Le risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme est limité à tout moment à 10 % de l'actif net du FCP par contrepartie.*

## **GARANTIE OU PROTECTION**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

## **COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE part D »**

### ➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

#### Actions et titres donnant accès au capital

Les actifs de « OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE part D » sont exposés aux valeurs de la zone euro (au minimum 60%), principalement sur les valeurs composant l'EUROSTOXX 50 mais également jusqu'à 40% maximum sur les valeurs composant l'EUROSTOXX tout en étant en permanence investi à 90% en actions de sociétés ayant leur siège dans un État membre de l'Union Européenne.

#### Titres de créances et instruments du marché monétaire

L'utilisation de ces instruments a pour unique but de rémunérer sans risque les liquidités présentes dans le fonds.

Les instruments sont des titres obligataires ou monétaires représentant de la dette publique française.

#### Actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement

Afin de gérer la trésorerie, le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement, ou en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

#### Autres actifs éligibles

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10 % en cumul d'instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214-12 du code monétaire et financier.

Les actifs de « OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE part D » sont investis également entre 5% et 10% en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

### ➤ **Les instruments dérivés**

#### Stratégies sur les contrats financiers

##### Nature des marchés d'intervention

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

##### Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- action
- taux
- change
- crédit
- autres risques

##### Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

- couverture
- exposition
- arbitrage
- autre nature (à préciser)

##### Nature des instruments utilisés

- futures

- options
- swaps
- change à terme
- dérivés de crédit
- autre nature (à préciser)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

Le FCP pourra intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer aux actions, titres et valeurs assimilées, indices, pour tirer parti des variations de marché ou poursuivre l'objectif de gestion.

Le fonds pourra notamment intervenir sur les contrats à terme et les options (vente, achat, dans, ou en dehors de la monnaie) portant sur l'indice Eurostoxx 50.

En effet, le fonds n'intervient pas sur ces instruments à des fins de surexposition.

Par ailleurs, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre un éventuel risque de change.

Dérivés actions

Pour se couvrir ou s'exposer au risque général du marché actions, le Fonds utilise des contrats à terme listés sur les principaux indices mondiaux de référence actions, sur actions individuelles ou autre type de support de type action. Le Fonds peut en outre gérer cette exposition par le biais d'options sur ces indices, de futures et de swaps.

Dérivés de change

Le Fonds peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (futures, options...), ou des contrats de change à terme de gré à gré (swap...).

Les opérations de change à terme seront utilisées pour couvrir les éventuelles expositions en devise du Fonds.

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

(Warrants, crédit link note, EMTN, bon de souscription, etc.)

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- action
- taux
- change
- crédit
- autre risque (à préciser)

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

- couverture
- exposition
- arbitrage
- autre nature (à préciser)

Nature des instruments utilisés

- Warrants, bons de souscription...

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion

Le FCP peut recourir, à titre accessoire, aux titres intégrant les dérivés négociés sur des marchés réglementés et organisés dans un but de couverture générale du portefeuille ou de catégories

*de titres parfaitement identifiées ou de reconstitution d'une exposition synthétique à des risques actions.*

*Ils peuvent également être utilisés en augmentation de l'exposition aux marchés d'actions et/ou en couverture du risque de change.*

➤ **Les dépôts**

*Néant.*

➤ **Les emprunts d'espèces**

*Dans la limite réglementaire de 10% de l'actif net et dans le cas de couverture espèce de rachats de parts importants.*

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

*Le FCP n'a pas vocation à effectuer des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.*

## **CHANGEMENTS INTERVENUS**

- **Pour le fonds maître « OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE**

29 juillet 2022

- Modification de l'exercice comptable du FCP OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE passant de décembre à septembre pour une période exceptionnelle de 9 mois.

- **Pour le fonds nourricier « UFF EPARGNE SOLIDAIRE »**

29 juillet 2022 suivant la clôture du fonds maître

- Modification de l'exercice comptable du FCP OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE passant de décembre à septembre pour une période exceptionnelle de 9 mois.

## **CHANGEMENTS ENVISAGÉS**

3 octobre 2022

- Remplacement du Commissaire aux comptes Monsieur Fabien Crégut par Monsieur Mohamed Bennani

## **FRAIS**

Le fonds étant nourricier du FCP « OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE part D », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier.

Le montant des honoraires du CAC sur l'exercice clos à fin septembre 2022 est de : 1 000,00 € HT. (hors taxe).

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

### Frais du fonds nourricier

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,80 % TTC maximum	FCPE
2	Frais de gestion indirects maximum	Actif net	Cf Tableau ci-dessous relatif aux frais du fonds maître	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	FCPE
4	Commissions de surperformance	Actif net	Néant	FCPE

### Frais du fonds maître

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	Prise en charge
1	Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,08 % TTC maximum	OPCVM
2	Frais indirects liés à l'achat d'OPCVM par l'OPCVM	Actif net	0 à 1% TTC maximum	OPCVM
3	Commissions de mouvement	Dépositaire Société de gestion Actif Net	Néant	OPCVM
4	Commissions de surperformance indirecte	Actif net	Néant	OPCVM

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds nourricier au titre de l'exercice clos au 30/09/2022 est de 2,89% et se décompose comme suit :

- 1,80% de frais de gestion propres au nourricier
- 1,09% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître

### TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS FACTURES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1,80%</b>
dont:	
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds	1,80%
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge de l'entreprise	0,00%
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b>	<b>1,08%</b>
Ce coût se détermine à partir:	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	1,08%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion et l'OPCVM investisseur	0,00%
<b>Autres frais facturés à l'OPC</b>	<b>0,01%</b>
Ces autres frais se composent en:	
- commissions de surperformance	-
- frais de transaction	-
<b>Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos</b>	<b>2,89%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,00%</b>

## **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

### Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2021.

### Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2021, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

### Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2021 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2021 : 1 015 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 721 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 294 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 850 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 165 milliers d'euros de rémunérations variables

# Autres informations Fonds Maître

*Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.*

## **EXERCICE DU DROIT DE VOTE**

*L'exercice de droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la politique de vote en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com)*

## **LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES**

*Les intermédiaires autorisés sont référencés sur une liste régulièrement mise à jour par Ofi Invest Asset Management. L'ajout d'un intermédiaire sera effectué à partir du résultat de l'étude préalable de l'ensemble des services qu'il propose. Deux fois par an, une évaluation de l'ensemble des prestations des intermédiaires autorisés sera effectuée et pourra entraîner éventuellement un ou plusieurs retraits de la liste.*

*Les principaux critères pour la sélection des intermédiaires sont les suivants :*

- la qualité de leur recherche (couverture globale ou spécialisée...);*
- la pertinence des tarifs en fonction des prestations ;*
- la pertinence de leurs conseils (alertes, signaux...);*
- la qualité de l'exécution des opérations administratives (règlement livraison) ;*
- la possibilité d'organiser des contacts directs avec les entreprises.*

## **RISQUE GLOBAL**

*La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF.*

## **POLITIQUE DE DISTRIBUTION**

*Le fonds a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation.*

## **RÈGLES D'INVESTISSEMENT**

*Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.*

## **RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA**

*Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.*

# Autres informations Fonds Nourricier

## **EXERCICE DU DROIT DE VOTE**

*Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucun droit de vote n'est exercé par le FCPE.*

## **LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES**

*Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucune sélection de contrepartie n'est effectuée dans le cadre de la gestion du FCPE.*

## **LE RISQUE GLOBAL**

*Le risque global du FCPE est calculé selon la méthode de l'engagement et ne peut excéder une fois son actif net.*

## **POLITIQUE DE DISTRIBUTION**

*Le résultat distribuable du FCPE est capitalisé.*

## **RÈGLES D'INVESTISSEMENT**

*Le FCPE étant un OPC nourricier, son actif est constitué de parts ou actions de son OPC maître et de liquidités à titre accessoire.*

## **SFTR**

*Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucune opération relevant du Règlement SFTR n'est effectuée dans le cadre de la gestion du FCPE.*

## **EFFET DE LEVIER**

*Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucune opération à effet de levier n'est effectuée dans le cadre de la gestion du FCPE.*

## **LE POURCENTAGE D'ACTIFS DU FIA QUI FONT L'OBJET D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL DU FAIT DE LEUR NATURE NON LIQUIDE**

*Compte tenu de la nature des actifs détenus (parts de l'OPC maître), aucun actif détenu par le FCPE ne fait l'objet d'un traitement spécial du fait de son caractère non liquide.*

## **TOUTE NOUVELLE DISPOSITION PRISE POUR GÉRER LA LIQUIDITÉ DU FIA**

*Compte tenu de la nature spécifique du FCPE, il n'a pas été pris de mesure pour gérer la liquidité du FIA.*

## **RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA**

*Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.*

# Rapport d'activité de l'OPCVM maître « OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE part D »

## LE RAPPORT DE GESTION DE LA société OFI ASSET MANAGEMENT JANVIER 2022 - SEPTEMBRE 2022 Exercice de 9 mois

### Gestion

*Principales contributions à la performance de l'Eurostoxx 50 sur l'exercice 2022 (01/01/2022 au 30/09/2022) :*

Contributions positives	Contributions négatives
TotalEnergies	Siemens
Deutsche Telekom	SAP
Deutsche Boerse	ASML

*OFI RS Croissance Durable et Solidaire est un fonds de développement durable. Les notions de développement et de croissance durables visent à concilier développement économique, équité sociale et protection de l'environnement. Le respect de ces critères favorise la pérennité des entreprises et devrait, sur le long terme, avoir un impact positif en termes de performances économiques. Les sources d'informations proviennent de plusieurs agences de notation spécialisées et de l'équipe interne d'analystes extra-financiers. Le fonds a un univers d'investissement correspondant aux membres de l'Eurostoxx soit un gisement d'environ 300 valeurs, tout en conservant comme indice de référence l'Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis. Par ailleurs, le fonds investit 5 à 10% de son encours en titres d'entreprises solidaires agréées conformément à la réglementation. Ces titres sont des actions non cotées émises par France Active Investissement.*

*Le FCP exerce les droits de vote attachés aux titres qu'il détient afin de défendre, aux assemblées générales des sociétés cotées, les problématiques extra-financières. En plus de ses votes, le fonds participe aux démarches de la SICAV Phitrust Active Investors France (ex Proxy Active Investors). Cette SICAV est un OPCVM d'initiative pour l'amélioration de la gouvernance des sociétés cotées européennes. Son objectif est d'inciter des sociétés de l'indice CAC 40 à appliquer des stratégies favorables aux intérêts de tous, par l'instauration d'un dialogue avec les entreprises et par ses votes et ses initiatives lors des assemblées générales des actionnaires (dépôts de résolutions).*

*OFI RS Croissance Durable et Solidaire est intervenu sur les contrats à terme et ETF portant sur l'indice Eurostoxx 50 afin de modifier son taux d'exposition au marché action pour réagir rapidement et à moindre frais aux évolutions de la conjoncture boursière et aux ordres de souscriptions/rachats.*

*Parmi les opérations de bourse mises en œuvre au cours de l'exercice, nombreuses ont été la conséquence de la prise en compte de l'actualisation trimestrielle des catégories ESG des sociétés de l'univers d'investissement.*

*En janvier 2022, l'actualisation des catégories ESG nous a amené à solder notre position sur **Siemens**, passé sous-surveillance (dégradation de la note de gouvernance à la suite d'une amende en Espagne pour entente sur les marchés ferroviaires), et à alléger **Adidas**.*

**Eurofins Scientific**, très bien positionné sur le marché peu cyclique du testing alimentaire, a intégré l'actif du fonds. Si les revenus liés à la Covid vont progressivement disparaître, sa croissance organique, historiquement autour de 5%, pourrait s'accélérer, dopée par la réglementation sur la sécurité alimentaire et l'outsourcing, et être complétée par des acquisitions, le groupe ayant désormais assaini son bilan.

Nous avons réduit l'exposition au secteur de l'assurance (allègement de **Axa** et de **Munich Re**) au profit du secteur bancaire (renforcement de **BNPParibas**, **Intesa SanPaolo**), plus sensible à la hausse des taux d'intérêt. Nous avons également renforcé **Kering**, après que le groupe a confirmé le rebond des ventes chez Gucci, **Worldline** dont le cours intègre aujourd'hui beaucoup de mauvaises nouvelles mais pas le profil de croissance dynamique des prochaines années, et **Brenntag**, qui offre un profil défensif dans la chimie et une valorisation de nouveau attractive.

Les nouvelles catégories publiées au 1er avril 2022 nous ont conduit à céder les titres **Orpéa**, passé sous surveillance, et à alléger la position sur **Air Liquide**. **Daimler Trucks**, position héritée du spin off de Daimler en décembre dernier, a été vendu, le groupe étant très cyclique. Nous avons intégralement cédé les titres Siemens Gamesa, à la suite de l'offre de rachat des minoritaires par **Siemens Energy** annoncée en mai. **BMW** a été allégé au profit de **Mercedes Benz** qui profite de sa stratégie axée sur la valeur et de son avance sur le véhicule électrique. Nous avons allégé les positions sur **Intesa SanPaolo** et **Pernod Ricard**.

Nous avons initié une position en **Hermès** et augmenté la position en **Kering**, afin de renforcer l'exposition du fonds au secteur du luxe dans la perspective du relâchement des contraintes sanitaires en Chine. Nous avons également entré **TotalEnergies** en portefeuille afin de piloter l'exposition à l'indice Euro Stoxx 50 et la pondération du secteur énergie. Nous avons renforcé Linde (pour rester présents sur les gaz industriels dans la chimie), **ASML** et **Schneider**.

Durant l'été 2022, nous avons intégralement cédé les titres **Sodexo** et **TotalEnergies**, passés sous-surveillance. Nous avons construit une position sur **LVMH** (désormais leader à la suite d'une amélioration de ses notes sociale et de gouvernance) : outre son poids important dans l'indice, LVMH offre un fort potentiel de croissance, porté par des marques emblématiques et son exposition à la Chine, qui rebondit. Nous avons également entré Accor (représentativité du secteur Voyages et Loisirs) et **Deutsche Post**. Le titre a souffert des craintes de ralentissement de la croissance mondiale et de la baisse des volumes de colis (ralentissement temporaire du e-commerce). La valorisation aujourd'hui est très décotée alors que le groupe a structurellement amélioré sa rentabilité et a réduit sa sensibilité au cycle.

Nous avons allégé les positions en **Kering**, **Linde**, **BNPParibas** et **EssilorLuxottica** afin de respecter les seuils de leur catégorie ISR, ainsi que Henkel (faible pricing power), Saint Gobain et Rexel (valeurs dont le statut reste encore très cyclique). Nous avons renforcé Galp Energia, Air Liquide et Legrand.

Au regard de son profil ISR, le fonds a été, en moyenne sur les 9 premiers mois de 2022, composé à 69% de sociétés « leader » ou « impliqué », c'est-à-dire d'entreprises jugées parmi les plus actives dans la prise en compte des enjeux ESG dans leur secteur respectif. Dans l'indice, cette proportion s'est élevée en moyenne à 49% environ. Le fonds n'a détenu aucune valeur « sous surveillance », catégorie présente à hauteur de 23% en moyenne dans l'Euro Stoxx 50.

Dans le domaine solidaire, OFI RS Croissance Durable et Solidaire est investi en titres non cotés de France Active Investissement. Cette dernière a pour objectif de renforcer la structure financière des entreprises solidaires et des associations d'utilité sociale pour créer et consolider des emplois. Le FCP a obtenu le renouvellement de son Label Finansol pour un an. Attribué depuis 1997 par un comité d'experts indépendants, il atteste du caractère solidaire d'un produit financier. La position en titres

solidaires a été renforcée en janvier 2022 pour un total de 1 038 600 euros. Elle représente 6,8% du fonds au 30 septembre 2022.

France Active Investissement se mobilise pour accompagner les entreprises financées et soutenir les nouveaux projets. Au 30 juin 2022, sur les 6 premiers mois de l'année, France Active Investissement a financé 208 entreprises (plus de 17 mEUR investis) et contribué ainsi à créer ou préserver plus de 5 400 emplois.

### **Principales contributions à la performance du portefeuille sur l'exercice 2022 :**

Contributions positives	Contributions négatives
Galp Energia	SAP SE
Hermès International	Enel SpA
Deutsche Boerse	ASML Holding NV

Entre les 31 décembre 2021 et 30 septembre 2022 :

- La valeur liquidative de la part D affiche une baisse de -24,17 % pour valoir 131,34 euros ; un coupon de 1,76 euro a été distribué le 27 mai 2022.

Tandis que l'Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis recule de -20,99% à 7498,52 points

L'effet allocation est légèrement positif mais l'effet sélection contribue très négativement à la performance.

Les secteurs de la santé et des services aux collectivités concentrent l'essentiel des contributions négatives. Dans la santé, Orpéa s'est effondré après la publication du livre « les fossoyeurs » qui dénonce de graves défaillances autour des pratiques de soins, de mauvaises conditions de travail et une éthique des affaires discutable. Bayer profite de la bonne orientation du prix des matières premières agricoles qui devrait favoriser l'achat de produits agrochimiques par les agriculteurs. Sanofi améliore ses résultats trimestre après trimestre et tire profit de son statut défensif et de sa valorisation bon marché, même si le procès sur le Zantac qui s'ouvre aux Etats-Unis a pesé sur le titre. Au sein de des services aux collectivités, l'absence d'Iberdrola a pénalisé la performance : ses résultats sont très résilients et la controverse concernant son PDG a été close en juin 2022. Enel, dont les résultats restent également très solides, a pâti des craintes d'interventionnisme de l'Etat italien, et de la montée du risque souverain.

Le secteur des Biens et Services Industriels est le principal contributeur positif à la performance. **Siemens** et **Deutsche Post** ont fortement baissé sur les craintes de fort ralentissement de l'économie mondiale. **Adyen**, valeur « croissance » a été la cible de prise de profits massives dans un contexte de hausse des taux d'intérêt.

Au 30 septembre 2022, le taux d'exposition au marché actions s'élève à 92,6%.

### **Performances**

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2022, le fonds a réalisé une performance de -23,11% sur 9 mois, et - 24,05% pour le fonds maitre contre -21,68% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

### **COMMENTAIRES ISR**

## ***Informations relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance :***

### ***Informations relatives à l'entité***

#### ***Démarche générale***

*La politique ISR d'OFI AM, disponible sur le site (<https://www.ofi-am.fr/isr>), s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements.*

#### ***Objectifs***

*Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).*

*La mise en place de cette politique ISR a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans diminuer la performance.*

## ***Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement***

### ***Périmètre***

*Périmètre du portefeuille couvert par des analyses ESG à fin septembre 2022*

		<b>% ENCOURS</b>	<b>% ÉVALUÉ / ENTITÉ</b>	<b>% ÉVALUÉ / CLASSE ACTIF</b>
ÉMETTEURS PRIVÉS		90,18%	90,18%	100,00%
Solidaire		6,84%	0,00%	0,00%
OPC et Disponibilités		2,98%	0,00%	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>100,00%</b>	<b>90,18%</b>	

*Emetteurs privés*

### ***Analyse ESG***

*L'analyse ESG est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.*

### ***Nature des critères ESG pris en compte***

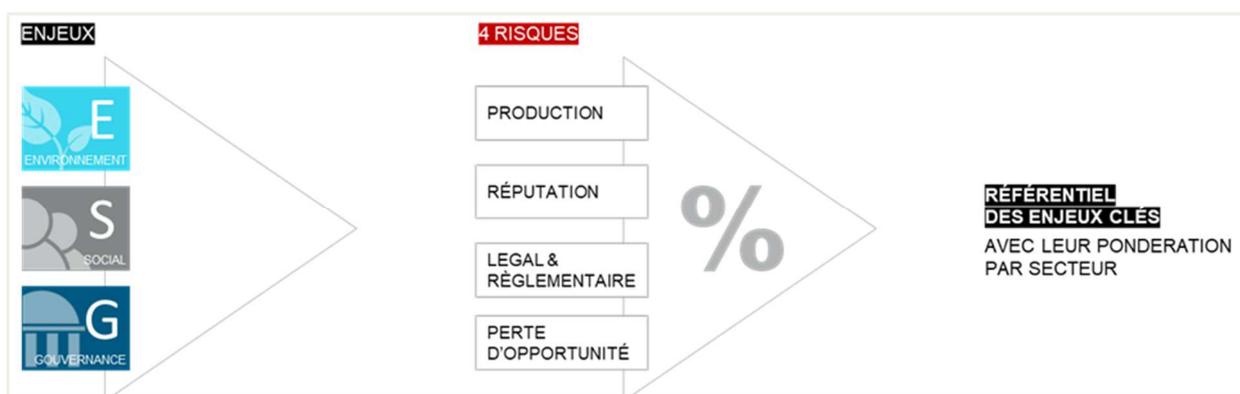
*Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial, des règlements internationaux (OCDE, OIT) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR. Ces enjeux sont répartis en 10 grandes thématiques*



### **Raisons du choix des critères ESG retenus**

*Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques »,*

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.*
- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. En effet les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement du Conseil que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.*



### **Critères environnementaux liés au changement climatique**

*Des critères concernant des risques physiques*

- Les principaux risques sont :*
  - Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles*

- Les risques de sécheresse
- Les risques sanitaires (recrudescence de maladies)
- Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :
  - L'impact de l'activité sur l'eau  
Par exemple : pour les producteurs de boissons, implantation géographique dans des zones soumises à stress hydrique, mesures déployées pour limiter les consommations d'eau, résultats obtenus...
  - L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles)
  - L'intégration de cette thématique dans les produits d'assurance

### Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- Les émissions carbone du processus de production
  - Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques
  - Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices...
  - Efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique des process de production, mais également de la chaîne d'approvisionnement, de transport des produits et lors de l'utilisation des produits
  - Résultats observés
- Les émissions carbone en amont (matières premières...) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage)
  - Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités
  - Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits
  - Résultats observés
- Les opportunités de développement dans les technologies « vertes »
  - Energies renouvelables
  - Bâtiments éco-conçus
  - Technologies améliorant l'efficacité énergétique
  - Solutions de recyclage
  - Chimie verte...

### **Informations utilisées pour l'analyse**

L'analyse ESG est basée sur plusieurs sources d'information

- Analyses provenant d'agences spécialisées : MSCI, V.E (Moody's ESG solutions), PROXINVEST, REPRISK
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant sur les controverses ESG, la gouvernance...
- Analyses provenant de la société civile (ONG, syndicats...)
- Communication officielle de l'entreprise (Rapport annuel, rapport DD, contact direct...)

### **Méthodologie et résultats de l'analyse**

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (Approche dite « Best-in-Class »). Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur :

- **Sous surveillance** : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 20% des émetteurs de l'univers.

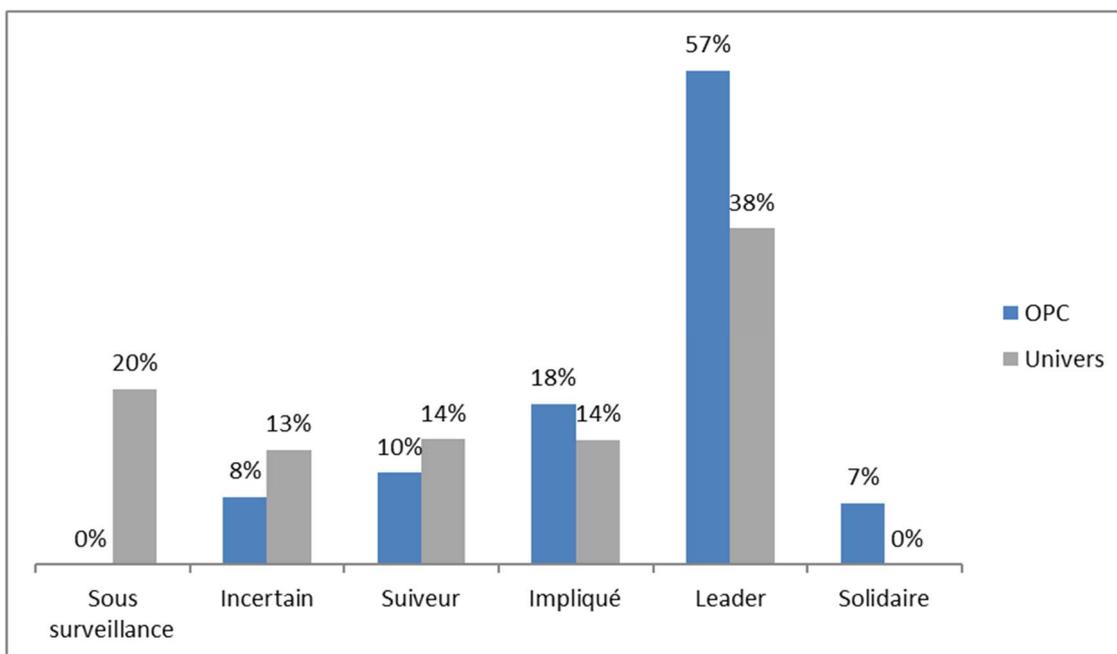
Les autres émetteurs sont répartis en **4 catégories égales en nombre d'émetteurs** :

- **Incertains** : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- **Suiveurs** : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- **Impliqués** : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- **Leaders** : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

#### Résultats de l'analyse au 30 septembre 2022

A fin décembre, 90,18% de l'encours était couvert par une analyse ESG.

La répartition par catégories ISR des titres détenus en portefeuille était la suivante :



Source : OFI AM au 30/09/2022

#### **Appréciation des risques ESG**

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG les émetteurs appartenant à la catégorie « Sous surveillance » du fait de la faiblesse de leur prise en compte de la RSE et parce qu'ils font l'objet d'importantes controverses ESG.

#### Analyses des controverses ESG

Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille font l'objet d'un suivi hebdomadaire par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI AM. En fonction de l'intensité et/ou du caractère récurrent de ces controverses, la notation ESG de l'émetteur peut être révisée.

## Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique

L'analyse de la prise en compte des enjeux liés au changement climatique par les émetteurs, est bien intégrée dans les enjeux couverts par l'analyse ESG, pour les secteurs d'activités où il s'agit d'un enjeu clé.

Par ailleurs une évaluation de l'empreinte carbone est réalisée :

### **Evaluation de l'empreinte carbone : émissions financées**

**Mode de calcul** : Encours détenu x  $\frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société}}$

**Estimation des émissions financées (au 30/09/2022) : 78,12 tonnes équivalent CO2**

**Disponibilité de l'information : 90,18% de l'encours du portefeuille**

Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME) :

- Emissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Emissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Emissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Emissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises.

## **INFORMATIONS ESG INVESTISSEMENT**

*Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement :*

Changements effectués suite à l'analyse

### **Intégration des analyses ESG dans la politique d'investissement**

*Le présent Fonds intègre les analyses ESG dans son processus d'investissement.*

*Une présentation détaillée de ce processus est disponible dans le Code de Transparence du Fonds, disponible en ligne sur le site*

*[www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr) , en sélectionnant le Fond, puis onglet « Documents ».*

### Stratégie d'engagement et de vote

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur leur prise en compte de ces enjeux.

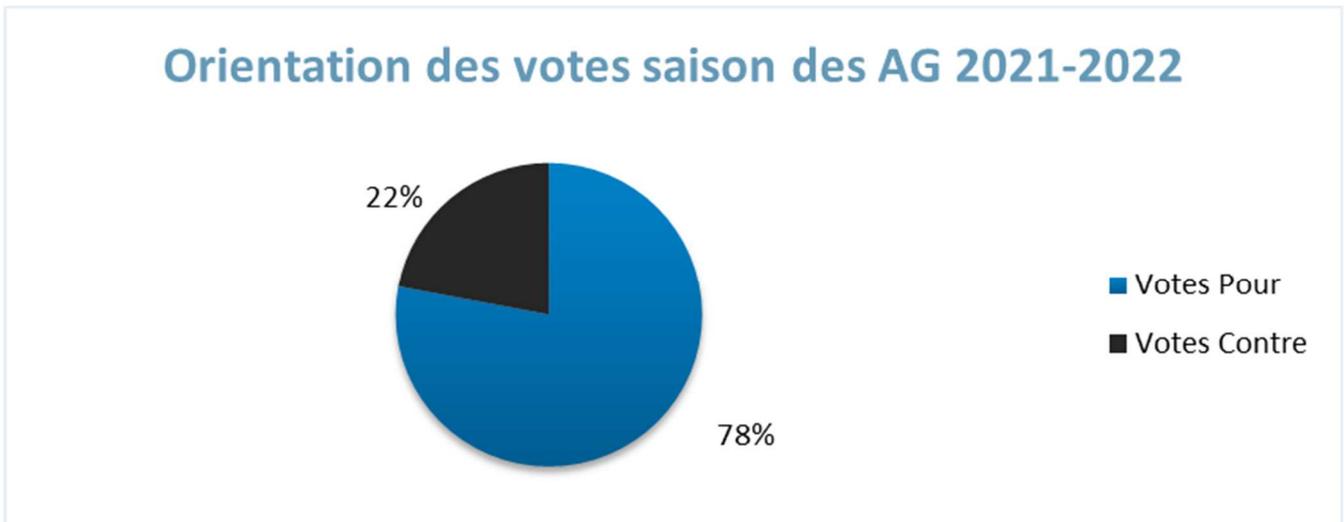
Cet engagement se décline de manière globale au niveau de la Société de Gestion, et non fonds par fonds. Il se matérialise par l'établissement d'un dialogue direct avec des émetteurs, sur des thématiques ou des enjeux précis. Ce dialogue fait partie intégrante du processus d'analyse ISR, et est mis en œuvre selon les principes décrits dans la Politique d'Engagement publiée sur le site ([https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR\\_politique-engagement-actionnarial-et-de-vote\\_OFI-AM.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-engagement-actionnarial-et-de-vote_OFI-AM.pdf)).

Un bilan annuel des actions menées est publié sur le site ([https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR\\_rapport-engagement.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_rapport-engagement.pdf)).

### EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES DU 01/10/2021 AU 30/09/2022

Nombre de...	AG en 2021-2022
AG pour lesquelles nous avons exercé nos droits de vote	65
AG avec au moins un vote Contre ou Abstention	59
Résolutions votées	1166
Résolutions votées Contre ou Abstention	256
Résolutions déposées ou co-déposées avec d'autres actionnaires	1
Résolutions déposées par des actionnaires que nous avons soutenues (Pour)	4

### Orientation des votes



# Rapport certifié du commissaire aux comptes



**RSM Paris**

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél.: +33 (0) 147 63 67 00

Fax: +33 (0) 147 63 69 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## **UFF EPARGNE SOLIDAIRE**

### **FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

*Régi par le livre II du Code monétaire et financier*

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2022**

## Aux porteurs de parts,

### 1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF EPARGNE SOLIDAIRE** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2022** d'une durée exceptionnelle de 9 mois, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Certaines informations nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ayant été transmises tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'établir le présent rapport dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

### 2. FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### 3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### 4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

#### 5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

#### 6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des

estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 7 février 2023

**RSM PARIS**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mohamed BENNANI', written over a horizontal line.

**Mohamed BENNANI**  
Associé

**BILAN ACTIF AU 30/09/2022 EN EUR**

	<b>30/09/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>4 486 941,68</b>	<b>5 134 530,72</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>4 486 941,68</b>	<b>5 134 530,72</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>10 912,14</b>	<b>11 390,87</b>
Liquidités	10 912,14	11 390,87
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4 497 853,82</b>	<b>5 145 921,59</b>

## BILAN PASSIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	4 474 933,49	5 120 152,26
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	25 816,00	81 984,05
Résultat de l'exercice (a,b)	-10 053,71	-63 768,43
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>4 490 695,78</b>	<b>5 138 367,88</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>7 158,04</b>	<b>7 553,71</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	7 158,04	7 553,71
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4 497 853,82</b>	<b>5 145 921,59</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	56 578,72	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	23 306,04
<b>TOTAL (1)</b>	<b>56 578,72</b>	<b>23 306,04</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	130,80	91,00
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>130,80</b>	<b>91,00</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>56 447,92</b>	<b>23 215,04</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	65 201,46	84 752,85
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-8 753,54</b>	<b>-61 537,81</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-1 300,17	-2 230,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-10 053,71</b>	<b>-63 768,43</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée exceptionnelle de l'exercice clos au 30 septembre 2022 est de 9 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

QS0009083435 - UFF EPARGNE SOLIDAIRE : Taux de frais maximum de 1,80% TTC

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1 000,00 euros HT, ils sont pris en charge par la société de gestion.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts UFF EPARGNE SOLIDAIRE	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>5 138 367,88</b>	<b>4 229 236,11</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 082 456,43	1 047 018,11
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-422 527,00	-816 676,78
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	23 838,39	78 755,81
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-336,00	-372,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 322 350,38	661 944,44
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	201 118,88	1 523 469,26
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 523 469,26	-861 524,82
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-8 753,54	-61 537,81
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>4 490 695,78</b>	<b>5 138 367,88</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

## DÉTAIL DES COLLECTES<sup>(\*)</sup>

	30/09/2022	31/12/2021
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>1 082 456,43</b>	<b>1 047 018,11</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	93 526,56	55 792,29
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	92 666,33	100 355,09
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	97 818,06	156 684,71
Abondements de l'entreprise	214 654,40	378 401,13
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	583 791,08	355 784,89
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>422 527,00</b>	<b>816 676,78</b>
Rachats	264 781,72	533 965,83
Transferts à destination d'un autre OPC	157 745,28	282 710,95

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	7 158,04
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>7 158,04</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-7 158,04</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	6 251,6019	1 082 456,43
Parts rachetées durant l'exercice	-2 409,4326	-422 527,00
Solde net des souscriptions/rachats	3 842,1693	659 929,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	29 580,4813	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	30/09/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	65 201,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-10 053,71	-63 768,43
<b>Total</b>	<b>-10 053,71</b>	<b>-63 768,43</b>

	30/09/2022	31/12/2021
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-10 053,71	-63 768,43
<b>Total</b>	<b>-10 053,71</b>	<b>-63 768,43</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/09/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	25 816,00	81 984,05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>25 816,00</b>	<b>81 984,05</b>

	30/09/2022	31/12/2021
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	25 816,00	81 984,05
<b>Total</b>	<b>25 816,00</b>	<b>81 984,05</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/09/2022
Actif net en EUR	3 229 240,42	4 205 328,90	4 229 236,11	5 138 367,88	4 490 695,78
Nombre de titres	23 643,5813	23 999,1828	24 545,8538	25 738,3120	29 580,4813
Valeur liquidative unitaire	136,580	175,228	172,299	199,638	151,812
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,22	2,57	1,42	3,18	0,87
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,09	-0,90	-0,36	-2,47	-0,33

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE D	EUR	34 072	4 486 941,68	99,92
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 486 941,68</b>	<b>99,92</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>4 486 941,68</b>	<b>99,92</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>4 486 941,68</b>	<b>99,92</b>
<b>Dettes</b>			<b>-7 158,04</b>	<b>-0,16</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>10 912,14</b>	<b>0,24</b>
<b>Actif net</b>			<b>4 490 695,78</b>	<b>100,00</b>

<b>Parts UFF EPARGNE SOLIDAIRE</b>	<b>EUR</b>	<b>29 580,4813</b>	<b>151,812</b>
------------------------------------	------------	--------------------	----------------

# RAPPORT ANNUEL

Exercice au 30 septembre 2022



## OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE

FCP Actions de pays de la zone euro

### Commercialisateur

Parts « MACIF »  
MACIF - 2/4 rue Pied de Fond - 79037 NIORT Cedex 9

Parts « OFI ACTIONS SOLIDAIRE »  
MUTAVIE - 9, rue des Iris - 79088 Niort Cedex 9

### Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS

### Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

### Gestion comptable

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

## Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels  
au 30 septembre 2022

Rapport du Commissaire  
aux Comptes

## ORIENTATION DE GESTION

- Ce produit a pour objectif l'investissement durable. L'investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental et/ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de façon significative à un objectif environnemental ou social et que les sociétés faisant l'objet d'un investissement suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

### Le FCP est éligible au PEA.

#### Objectif de gestion

L'objectif du Fonds est d'obtenir à long terme une surperformance par rapport à l'Eurostoxx 50 sur la durée de placement recommandée en mettant en œuvre une approche ISR. L'OPCVM n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent la conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice. Les investissements dans les entreprises sont réalisés selon des pondérations qui ne sont pas fonction du poids relatif de chaque société dans l'indice.

#### Indicateur de référence

La performance du Fonds peut être comparée à celle de l'indice action Eurostoxx 50. [SX5T Index] Il est calculé dividendes réinvestis. L'indice Eurostoxx 50 est composé des 50 plus grandes et plus liquides capitalisations de la zone euro. Un certain nombre d'informations (descriptif, cours, historiques, graphiques...) sur cet indice sont disponibles dans la presse (presse financière) et sur certains sites spécialisés (www.stoxx.com, ...)

#### Stratégie de gestion

Le Fonds met en œuvre une approche fondée notamment sur une analyse extra-financière des sociétés composant son indicateur de référence, qui permet de déterminer les pondérations des titres dans le portefeuille. Cette approche permet au gérant de projeter les valeurs et leurs rendements escomptés sur une perspective de long terme.

Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions et à l'article 209OA du Code Général des Impôts, le Fonds est en permanence investi, au minimum à 90% en actions de société ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Le portefeuille sera toutefois, en application de la stratégie de gestion, exposé au minimum à 60% aux actions de la zone euro.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

Sur OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE, l'univers d'investissement éligible est défini par l'exclusion des sociétés de la catégorie sous surveillance présentant les moins bons Scores ISR (Scores Best in Class calculés par notre Pôle ISR) de l'indice Eurostoxx 50, désigné ci-après par le terme « Univers d'Investissement ». L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Fonds.

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Les actifs de OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE sont sélectionnés selon des critères sociaux et sociétaux :

- Qualité des ressources humaines au sein de l'entreprise
- Respect de l'environnement
- Qualité de la relation avec les clients / fournisseurs
- Le degré de développement gouvernement d'entreprise
- Engagement sociétal de l'entreprise

Ainsi, un bonus sera accordé aux sociétés figurant dans le premier quartile ICB2 sur le pilier « Social » leur permettant de se positionner sur une catégorie ISR supérieure, à l'exception toutefois des entreprises catégorisées sous surveillance.

Enfin, entre 5% et 10% des actifs de OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE sont investis en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

Une présentation détaillée du processus d'analyse extra-financière et d'intégration des évaluations est disponible dans le Code de transparence présent sur le site internet de la Société de Gestion [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr).

Dans les limites prévues par la réglementation, le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français ou étranger et/ou de gré à gré).

Le Fonds pourra intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer aux actions, titres et valeurs assimilées, indices, pour tirer parti des variations de marché ou poursuivre l'objectif de gestion.

Le Fonds pourra notamment intervenir sur les contrats à terme et les options (vente, achat, dans, ou en dehors de la monnaie) portant sur l'indice Eurostoxx 50. Par ailleurs, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre un éventuel risque de change. En effet, le Fonds n'intervient pas sur ces instruments à des fins de surexposition.

#### ➤ [Réglementation SFDR – OPC Article 9](#)

- Code LEI : 969500PKEUH3SJIVMP78
- Informations sur la manière dont l'objectif d'investissement durable du Fonds doit être atteint :

Si à ce jour, le Fonds ne dispose pas d'un indice aligné sur l'objectif d'investissement durable, il poursuit néanmoins un objectif social en privilégiant les sociétés ayant les meilleures pratiques dans ce domaine ainsi que les entreprises solidaires.

Ainsi, les actifs du Fonds sont également sélectionnés suivant des critères sociaux et sociétaux, tels que :

- Qualité des ressources humaines au sein de l'entreprise ;
- Respect de l'environnement ;
- Qualité de la relation avec les clients / fournisseurs ;
- Le degré de développement gouvernement d'entreprise ;
- Engagement sociétal de l'entreprise.

- Taxonomie :

Non applicable, le Fonds ayant un objectif social.

## Profil des risques

Au travers du FCP OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE, le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

### Risque actions et de marché :

Le Fonds est exposé au minimum à 60% aux actions. Si les marchés baissent la valeur liquidative du Fonds baissera.

### Risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Le Fonds peut en outre avoir une performance négative.

### Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

### Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

### Risques accessoires :

#### Risque de liquidités

En raison de l'investissement en titres solidaires entre 5 % et 10% du portefeuille du Fonds maître le portefeuille peut être soumis à un risque de liquidité susceptible de faire baisser la valeur liquidative du Compartiment.

#### Risque de taux :

Une partie du portefeuille peut être investie en taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du Fonds.

#### Risque de contrepartie :

Le Fonds sera exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Le Fonds est donc exposé au risque que la contrepartie ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments.

Le risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme est limité à tout moment à 10 % de l'actif net du Fonds par contrepartie.

## METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

## CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice ont été les suivants :

- A compter du 20 octobre 2021, le cut off des souscriptions/rachats passe à 12H au lieu de 10H et ajout d'un risque de liquidités accessoire ; et création des parts N
- A compter du 11 mars 2022, pour les parts C, N et OFI ACTIONS SOLIDAIRE, OFI ASSET MANAGEMENT devient centralisateur des parts au nominatif pur, SOCIETE GENERALE demeure centralisateur par délégation de la Société de Gestion pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.
- A compter du 29 juillet 2022, changement d'exercice comptable : désormais septembre au lieu de décembre.

## CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

## PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe OFI, la société OIS.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la Société de Gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

## FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : [https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire\\_politique-selection-execution.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_politique-selection-execution.pdf) toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF.

Est notamment présent le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF à l'adresse suivante : [https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire\\_CR-frais-intermediation.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_CR-frais-intermediation.pdf)

## INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE L'OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014, la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

### 1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.

Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

**Personnel concerné par la politique de rémunération** : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

**Appréciation de la performance et des risques** : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels et notamment aux risques de durabilité pour les OPC dits article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traités aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaires, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

**Enveloppe de rémunération variable** : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

**Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération** :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

*La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014 a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2017. Par ailleurs, la politique de rémunération de la Société a été mise en conformité avec le règlement SFDR en date du 10 mars 2021.*

## 2) Eléments quantitatifs

### Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel, soit **212 personnes (\*)** bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2021 s'est élevé à **24 867 000 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **18 416 000 euros, soit 74%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **6 451 000 euros (\*\*), soit 26%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2021.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2021, **3 803 160 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **14 personnes** au 31 décembre 2021), **10 765 000 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **70 personnes** au 31 décembre 2021).

(\* Effectif présent au 31 décembre 2021)

(\*\* Bonus 2021 versé en février 2022)

## COMMENTAIRES DE GESTION

### Contexte économique et financier septembre 2021 / septembre 2022

La période sous revue a été particulièrement complexe : plusieurs dynamiques se sont entremêlées, créant une situation inédite et difficile à interpréter, ce qui a engendré une grande volatilité sur les marchés.

Les investisseurs ont en effet été confrontés à :

- Une phase de durcissement monétaire particulièrement sévère, mais nécessaire pour enrayer les plus fortes pressions inflationnistes depuis près de 40 ans,
- Un contexte géopolitique international très inquiétant,
- Un marché des changes particulièrement instable et
- Des perspectives de croissance régulièrement révisées à la baisse, notamment dans la deuxième plus importante économie du monde, la Chine.

Ce revirement de contexte a été assez brutal : en 2021 en effet, l'économie mondiale était encore très dynamique, dans une logique de réouverture consécutive à l'épidémie de Covid qui avait nécessité des mesures de restrictions sévères un peu partout dans le monde. De ce fait, la rapide reprise de l'activité a créé des goulets d'étranglement dus à la désorganisation du commerce mondial alors que la demande progressait fortement. Ce contexte de pénuries ponctuelles a touché plusieurs secteurs, dont celui très important des semi-conducteurs, mais il s'est également fait ressentir dans le domaine de l'emploi où une rareté de main d'œuvre qualifiée a été observée aux Etats-Unis et en Europe.

L'inflation a ainsi fait son retour après une longue période de contexte déflationniste. Ces pressions inflationnistes ont ensuite été exacerbées par la guerre en Ukraine qui a engendré une envolée des prix de l'énergie et des matières premières agricoles. De ce fait, les taux d'inflation ont atteint des niveaux inédits de l'ordre de 8% à 9% qui n'avaient plus été observés depuis près de 40 ans aux Etats-Unis comme en Europe, ainsi que dans de nombreux pays émergents, à l'exception notable de la Chine.

Dans ces conditions, les Banques Centrales qui avaient au départ minoré ce retour de l'inflation, le qualifiant de transitoire, ont rapidement changé de politique et procédé à un durcissement rapide de leurs politiques monétaires, provoquant ainsi une remontée brutale des taux d'intérêt...

A partir du printemps 2022, après la problématique de l'inflation, c'est ensuite, la crainte d'une récession brutale provoquée par le resserrement des conditions monétaires qui a dominé les marchés. Pour compliquer la lecture d'ensemble, notons également que la Chine a évolué à contre cycle des Etats-Unis et de l'Europe : en 2021, la croissance a été affectée par une vague réglementaire très importante décidée par le gouvernement qui a pesé sur plusieurs secteurs, dont celui très important de l'immobilier. Par la suite, l'économie du pays a été touchée par des mesures de confinement qui ont concerné plusieurs grandes villes très importantes dans le cadre du maintien de la politique de « 0 Covid ». En fin de compte, l'économie chinoise semble prête à rebondir au moment où la crainte de récession touche les Etats-Unis et l'Europe...

Dans ces conditions très complexes, les investisseurs ont peiné à trouver une direction claire et l'évolution des marchés a été très erratique. Les performances d'ensemble sont ainsi nettement négatives sur pratiquement toutes les grandes classes d'actifs.

#### Taux d'Intérêt :

Aux Etats-Unis donc, les taux longs ont repris près de 230 points de base (bps), passant de 1.48% à 3.8%, mais fait remarquable, ce sont les échéances courtes qui se sont tendues davantage en anticipation de la remontée des taux directeurs américains, si bien que la courbe des taux s'est inversée en fin de période autour du niveau de 4.50% pour les taux courts, cible attendue pour les Fed Funds à 12% à horizon mi 2023.

Le mouvement a été également spectaculaire en zone euro : le rendement du Bund allemand, après être resté assez stable durant la première partie de l'exercice, est également remonté à partir des premiers mois de 2022, passant de -0.2% à près de 2.2% en fin de période. Au sein de la zone euro, les mouvements ont été similaires, avec en fin de période, un écartement des spreads souverains en zone euro, France comprise, surtout notable sur la dette italienne, en raison du moindre soutien à venir de la Banque Centrale Européenne (BCE) et d'une grande disparité de situations budgétaires et financières entre les pays de la zone. La performance de l'indice des obligations gouvernementales de la zone euro (FTSE Eurozone Government Bond Index) s'est inscrite en baisse de 17.5% sur la période.

**Sur le crédit**, les spreads se sont écartés en 2022 dans le contexte de crainte d'un ralentissement économique susceptible de détériorer les comptes des entreprises. Le segment Investment Grade (IG) baisse de 15.4% en Europe, l'indice obligations High Yield (HY) de 15.7% en Europe et de 14.2% en Dollar aux Etats-Unis.

Le parcours des **obligations émergentes** est plus contrasté car certains pays ont très mal géré la crise sanitaire, souvent par manque de moyens logistiques et de technicité, si bien que les monnaies émergentes, pour la plupart, sont restées assez faibles. Par la suite, la crise en Ukraine a naturellement affecté l'appétit des investisseurs pour cette classe d'actifs, mais dans des proportions finalement assez limitées. Les dommages ont particulièrement concerné les obligations souveraines russes. Le pays a fait l'objet de sanctions financières très sévères si bien que les obligations russes ont été valorisées à 0% car le pays ne peut plus accéder à ses réserves de change en devises fortes qui représentent pourtant largement le montant de sa dette. L'indice des obligations émergentes libellées en devises fortes s'inscrit en baisse de 22.3% en Dollar, celui de l'indice de dettes émises en monnaies locales est en baisse de 21% en Dollar.

**Les obligations convertibles** ont été très affectées par la hausse des rendements obligataires et la baisse des marchés actions. Elles reculent de 18% en zone euro sur la période et de 19.6% aux Etats-Unis.

**Concernant les devises**, le revirement brusque de politique monétaire américaine et la rapide hausse des taux qui s'en est suivie ont engendré une vive hausse du Dollar, contre pratiquement toutes les devises du monde, ce qui a déstabilisé le marché des changes. Le Dollar est ainsi à son plus haut depuis 20 ans contre l'Euro, près de 25 ans contre le Yen et 40 ans contre la Livre. L'Euro a ainsi baissé de 15% vis-à-vis du Dollar, passant de 1,25 à près de 0.98 en fin de période. Le Yen a perdu près de 30% et la Livre près de 18%. Le RMB, la devise chinoise, a également baissé dans ce contexte troublé et a reculé de 10% contre le Dollar. Les devises émergentes sont restées dans l'ensemble assez faibles et ont reculé globalement contre le Dollar également. En Europe, la Livre est restée stable contre l'Euro sur l'exercice. Le Franc Suisse a quant à lui progressé de près de 12% contre l'Euro.

**Les marchés actions** ont été particulièrement volatils à partir de 2022 avec la perspective d'un durcissement monétaire américain et le contexte de guerre en Ukraine. Les actions internationales ont ainsi perdu 20%, l'indice S&P 500 des actions américaines 15% et l'indice Eurostoxx 19%. La baisse a été particulièrement remarquable sur les valeurs de croissance aux valorisations plus élevées et qui ont été touchées par la tension des taux d'intérêt. Ce fut ainsi le cas des valeurs technologiques, notamment américaines : l'indice Nasdaq a reculé ainsi de 25.5% aux Etats-Unis sur la période.

Les actions émergentes ont sensiblement sous-performé : le contexte sanitaire et politique plus compliqué, des taux d'inflation plus importants et des Banques Centrales moins puissantes pour soutenir les gouvernements en sont les principales explications. La performance de l'indice des actions émergentes s'est établie ainsi à -30%. Les actions chinoises ont été fortement touchées dans un premier temps par la vague réglementaire et les confinements. Les actions chinoises cotées sur les bourses chinoises ont reculé de 21% en monnaie locale et celles cotées à Hong Kong de 30%.

A noter, dans ce contexte géopolitique troublé et de reprise de l'inflation, l'Once d'or qui a déçu et a reculé de 5% à près de 1660 USD l'Once sur la période après une envolée ponctuelle à près de 2050 lors de l'invasion russe en Ukraine.

## Gestion

### Principales contributions à la performance de l'Eurostoxx 50 sur l'exercice 2022 (01/01/2022 au 30/09/2022) :

Contributions positives	Contributions négatives
TotalEnergies	Siemens
Deutsche Telekom	SAP
Deutsche Boerse	ASML

OFI RS Croissance Durable et Solidaire est un fonds de développement durable. Les notions de développement et de croissance durables visent à concilier développement économique, équité sociale et protection de l'environnement. Le respect de ces critères favorise la pérennité des entreprises et devrait, sur le long terme, avoir un impact positif en termes de performances économiques. Les sources d'informations proviennent de plusieurs agences de notation spécialisées et de l'équipe interne d'analystes extra-financiers. Le fonds a un univers d'investissement correspondant aux membres de l'Eurostoxx soit un gisement d'environ 300 valeurs, tout en conservant comme indice de référence l'Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis. Par ailleurs, le fonds investit 5 à 10% de son encours en titres d'entreprises solidaires agréées conformément à la réglementation. Ces titres sont des actions non cotées émises par France Active Investissement.

Le FCP exerce les droits de vote attachés aux titres qu'il détient afin de défendre, aux assemblées générales des sociétés cotées, les problématiques extra-financières. En plus de ses votes, le fonds participe aux démarches de la SICAV Phitrust Active Investors France (ex Proxy Active Investors). Cette SICAV est un OPCVM d'initiative pour l'amélioration de la gouvernance des sociétés cotées européennes. Son objectif est d'inciter des sociétés de l'indice CAC 40 à appliquer des stratégies favorables aux intérêts de tous, par l'instauration d'un dialogue avec les entreprises et par ses votes et ses initiatives lors des assemblées générales des actionnaires (dépôts de résolutions).

OFI RS Croissance Durable et Solidaire est intervenu sur les contrats à terme et ETF portant sur l'indice Eurostoxx 50 afin de modifier son taux d'exposition au marché action pour réagir rapidement et à moindre frais aux évolutions de la conjoncture boursière et aux ordres de souscriptions/rachats.

Parmi les opérations de bourse mises en œuvre au cours de l'exercice, nombreuses ont été la conséquence de la prise en compte de l'actualisation trimestrielle des catégories ESG des sociétés de l'univers d'investissement.

En janvier 2022, l'actualisation des catégories ESG nous a amené à solder notre position sur **Siemens**, passé sous-surveillance (dégradation de la note de gouvernance à la suite d'une amende en Espagne pour entente sur les marchés ferroviaires), et à alléger **Adidas**.

**Eurofins Scientifc**, très bien positionné sur le marché peu cyclique du testing alimentaire, a intégré l'actif du fonds. Si les revenus liés à la Covid vont progressivement disparaître, sa croissance organique, historiquement autour de 5%, pourrait s'accélérer, dopée par la réglementation sur la sécurité alimentaire et l'outsourcing, et être complétée par des acquisitions, le groupe ayant désormais assaini son bilan. Nous avons réduit l'exposition au secteur de l'assurance (allègement de **Axa** et de **Munich Re**) au profit du secteur bancaire (renforcement de **BNPParibas**, **Intesa SanPaolo**), plus sensible à la hausse des taux d'intérêt. Nous avons également renforcé **Kering**, après que le groupe a confirmé le rebond des ventes chez Gucci, **Worldine** dont le cours intègre aujourd'hui beaucoup de mauvaises nouvelles mais pas le profil de croissance dynamique des prochaines années, et **Brenntag**, qui offre un profil défensif dans la chimie et une valorisation de nouveau attractive. Les nouvelles catégories publiées au 1<sup>er</sup> avril 2022 nous ont conduit à céder les titres **Orpéa**, passé sous surveillance, et à alléger la position sur **Air Liquide**. **Daimler Trucks**, position héritée du spin off de Daimler en décembre dernier, a été vendu, le groupe étant très cyclique. Nous avons intégralement cédé les titres **Siemens Gamesa**, à la suite de l'offre de rachat des minoritaires par Siemens Energy annoncée en mai. **BMW** a été allégé au profit de **Mercedes Benz** qui profite de sa stratégie axée sur la valeur et de son avance sur le véhicule électrique. Nous avons allégé les positions sur **Intesa SanPaolo** et **Pernod Ricard**.

Nous avons initié une position en **Hermès** et augmenté la position en **Kering**, afin de renforcer l'exposition du fonds au secteur du luxe dans la perspective du relâchement des contraintes sanitaires en Chine. Nous avons également entré **TotalEnergies** en portefeuille afin de piloter l'exposition à l'indice Euro Stoxx 50 et la pondération du secteur énergie. Nous avons renforcé **Linde** (pour rester présents sur les gaz industriels dans la chimie), **ASML** et **Schneider**.

Durant l'été 2022, nous avons intégralement cédé les titres **Sodexo** et **TotalEnergies**, passés sous-surveillance. Nous avons construit une position sur **LVMH** (désormais leader à la suite d'une amélioration de ses notes sociale et de gouvernance) : outre son poids important dans l'indice, LVMH offre un fort potentiel de croissance, porté par des marques emblématiques et son exposition à la Chine, qui rebondit. Nous avons également entré **Accor** (représentativité du secteur Voyages et Loisirs) et **Deutsche Post**. Le titre a souffert des craintes de ralentissement de la croissance mondiale et de la baisse des volumes de colis (ralentissement temporaire du e-commerce). La valorisation aujourd'hui est très décotée alors que le groupe a structurellement amélioré sa rentabilité et a réduit sa sensibilité au cycle.

Nous avons allégé les positions en **Kering**, **Linde**, **BNPParibas** et **EssilorLuxottica** afin de respecter les seuils de leur catégorie ISR, ainsi que **Henkel** (faible pricing power), **Saint Gobain** et **Rexel** (valeurs dont le statut reste encore très cyclique). Nous avons renforcé **Galp Energia**, **Air Liquide** et **Legrand**.

Au regard de son profil ISR, le fonds a été, en moyenne sur les 9 premiers mois de 2022, composé à 69% de sociétés « leader » ou « impliqué », c'est-à-dire d'entreprises jugées parmi les plus actives dans la prise en compte des enjeux ESG dans leur secteur respectif. Dans l'indice, cette proportion s'est élevée en moyenne à 49% environ. Le fonds n'a détenu aucune valeur « sous surveillance », catégorie présente à hauteur de 23% en moyenne dans l'Euro Stoxx 50.

Dans le domaine solidaire, OFI RS Croissance Durable et Solidaire est investi en titres non cotés de France Active Investissement. Cette dernière a pour objectif de renforcer la structure financière des entreprises solidaires et des associations d'utilité sociale pour créer et consolider des emplois. Le FCP a obtenu le renouvellement de son Label Finansol pour un an. Attribué depuis 1997 par un comité d'experts indépendants, il atteste du caractère solidaire d'un produit financier. La position en titres solidaires a été renforcée en janvier 2022 pour un total de 1 038 600 euros. Elle représente 6,8% du fonds au 30 septembre 2022.

France Active Investissement se mobilise pour accompagner les entreprises financées et soutenir les nouveaux projets. Au 30 juin 2022, sur les 6 premiers mois de l'année, France Active Investissement a financé 208 entreprises (plus de 17 mEUR investis) et contribué ainsi à créer ou préserver plus de 5 400 emplois.

## Principales contributions à la performance du portefeuille sur l'exercice 2022 :

Contributions positives	Contributions négatives
Galp Energia	SAP SE
Hermès International	Enel SpA
Deutsche Boerse	ASML Holding NV

Entre les 31 décembre 2021 et 30 septembre 2022 :

- La valeur liquidative de la part C affiche une baisse de -23,17% pour valoir 180,29 euros ;
- La valeur liquidative de la part D affiche une baisse de -24,17 % pour valoir 131,34 euros ; un coupon de 1,76 euro a été distribué le 27 mai 2022.
- La valeur liquidative de la part N affiche une baisse de -22,90% pour valoir 102,65 euros ;
- La valeur liquidative de la part OAS affiche une baisse de -23,36% pour valoir 262,76 euros ;

Tandis que l'Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis recule de -20,99% à 7498,52 points.

L'effet allocation est légèrement positif mais l'effet sélection contribue très négativement à la performance.

Les secteurs de la santé et des services aux collectivités concentrent l'essentiel des contributions négatives. Dans la santé, **Orpéa** s'est effondré après la publication du livre « les fossoyeurs » qui dénonce de graves défaillances autour des pratiques de soins, de mauvaises conditions de travail et une éthique des affaires discutable. **Bayer** profite de la bonne orientation du prix des matières premières agricoles qui devrait favoriser l'achat de produits agrochimiques par les agriculteurs. **Sanofi** améliore ses résultats trimestre après trimestre et tire profit de son statut défensif et de sa valorisation bon marché, même si le procès sur le Zantac qui s'ouvre aux Etats-Unis a pesé sur le titre. Au sein de des services aux collectivités, l'absence d'**Iberdrola** a pénalisé la performance : ses résultats sont très résilients et la controverse concernant son PDG a été close en juin 2022. **Enel**, dont les résultats restent également très solides, a pâti des craintes d'interventionnisme de l'Etat italien, et de la montée du risque souverain.

Le secteur des Biens et Services Industriels est le principal contributeur positif à la performance. **Siemens** et **Deutsche Post** ont fortement baissé sur les craintes de fort ralentissement de l'économie mondiale. **Adyen**, valeur « croissance » a été la cible de prise de profits massives dans un contexte de hausse des taux d'intérêt.

Au 30 septembre 2022, le taux d'exposition au marché actions s'élève à 92,6%.

## COMMENTAIRES ISR

### Informations relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance :

#### Informations relatives à l'entité

##### Démarche générale

La politique ISR d'OFI AM, disponible sur le site (<https://www.ofi-am.fr/isr>), s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements.

##### Objectifs

Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).

La mise en place de cette politique ISR a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans diminuer la performance.

#### Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

##### Périmètre

Périmètre du portefeuille couvert par des analyses ESG à fin septembre 2022

		% ENCOURS	% ÉVALUÉ / ENTITÉ	% ÉVALUÉ / CLASSE ACTIF
ÉMETTEURS PRIVÉS		90,18%	90,18%	100,00%
Solidaire		6,84%	0,00%	0,00%
OPC et Disponibilités		2,98%	0,00%	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>100,00%</b>	<b>90,18%</b>	

##### Emetteurs privés

##### Analyse ESG

L'analyse ESG est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

##### Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial, des règlements internationaux (OCDE, OIT) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR

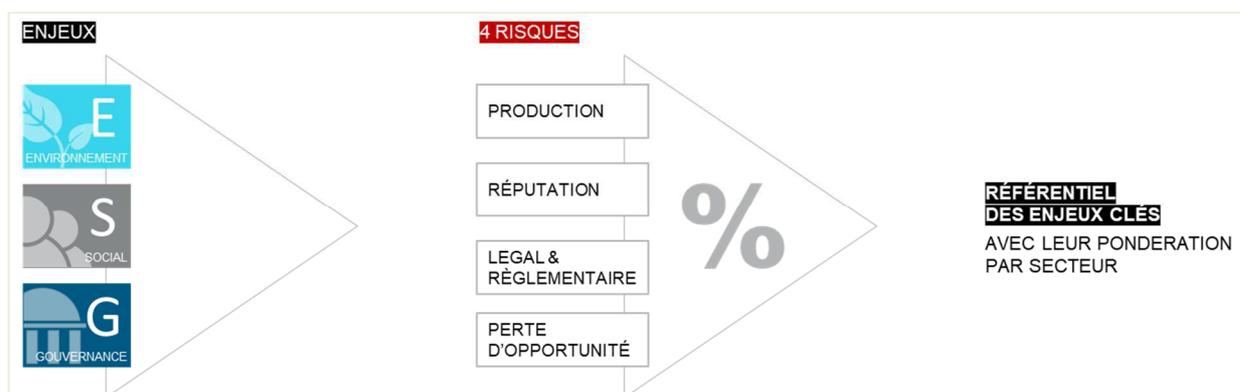
Ces enjeux sont répartis en 10 grandes thématiques



### Raisons du choix des critères ESG retenus

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques »,

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.
- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. En effet les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement du Conseil que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.



## Critères environnementaux liés au changement climatique

### Des critères concernant des risques physiques

- Les principaux risques sont :
  - Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles
  - Les risques de sécheresse
  - Les risques sanitaires (recrudescence de maladies)
- Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :
  - L'impact de l'activité sur l'eau
    - Par exemple : pour les producteurs de boissons, implantation géographique dans des zones soumises à stress hydrique, mesures déployées pour limiter les consommations d'eau, résultats obtenus...
  - L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles)
  - L'intégration de cette thématique dans les produits d'assurance

### Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- Les émissions carbone du processus de production
  - Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques
  - Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices...
  - Efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique des process de production, mais également de la chaîne d'approvisionnement, de transport des produits et lors de l'utilisation des produits
  - Résultats observés
- Les émissions carbone en amont (matières premières...) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage)
  - Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités
  - Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits
  - Résultats observés
- Les opportunités de développement dans les technologies « vertes »
  - Energies renouvelables
  - Bâtiments éco-conçus
  - Technologies améliorant l'efficacité énergétique
  - Solutions de recyclage
  - Chimie verte...

## Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG est basée sur plusieurs sources d'information

- Analyses provenant d'agences spécialisées : MSCI, V.E (Moody's ESG solutions), PROXINVEST, REPRISK
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant sur les controverses ESG, la gouvernance...
- Analyses provenant de la société civile (ONG, syndicats...)
- Communication officielle de l'entreprise (Rapport annuel, rapport DD, contact direct...)

## Méthodologie et résultats de l'analyse

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (Approche dite « Best-in-Class »). Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur :

- **Sous surveillance** : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 20% des émetteurs de l'univers.

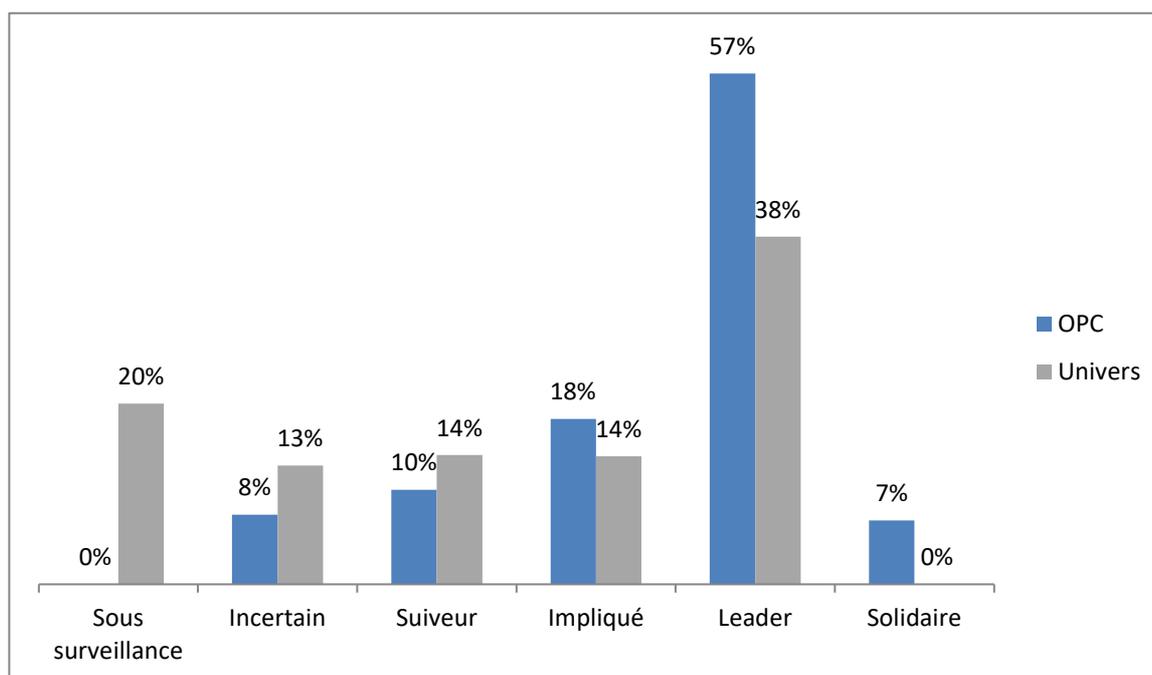
Les autres émetteurs sont répartis en **4 catégories égales en nombre d'émetteurs** :

- **Incertains** : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- **Suiveurs** : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- **Impliqués** : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- **Leaders** : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

### Résultats de l'analyse au 30 septembre 2022

A fin décembre, 90,18% de l'encours était couvert par une analyse ESG.

La répartition par catégories ISR des titres détenus en portefeuille était la suivante :



Source : OFI AM au 30/09/2022

## **Appréciation des risques ESG**

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG les émetteurs appartenant à la catégorie « **Sous surveillance** » du fait de la faiblesse de leur prise en compte de la RSE et parce qu'ils font l'objet d'importantes controverses ESG.

### **Analyses des controverses ESG**

Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille font l'objet d'un suivi hebdomadaire par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI AM. En fonction de l'intensité et/ou du caractère récurrent de ces controverses, la notation ESG de l'émetteur peut être révisée.

### **Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique**

L'analyse de la prise en compte des enjeux liés au changement climatique par les émetteurs, est bien intégrée dans les enjeux couverts par l'analyse ESG, pour les secteurs d'activités où il s'agit d'un enjeu clé.

Par ailleurs une évaluation de l'empreinte carbone est réalisée :

### **Evaluation de l'empreinte carbone : émissions financées**

Mode de calcul :  $\text{Encours déte\u00fenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société}}$

**Estimation des émissions financées (au 30/09/2022) : 78,12 tonnes équivalent CO2**

**Disponibilité de l'information : 90,18% de l'encours du portefeuille**

Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME) :

- Emissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Emissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Emissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Emissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises.

## INFORMATIONS ESG INVESTISSEMENT

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement :

### Changements effectués suite à l'analyse

#### Intégration des analyses ESG dans la politique d'investissement

Le présent Fonds intègre les analyses ESG dans son processus d'investissement.

Une présentation détaillée de ce processus est disponible dans le Code de Transparence du Fonds, disponible en ligne sur le site [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr), en sélectionnant le Fond, puis onglet « Documents ».

#### Stratégie d'engagement et de vote

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur leur prise en compte de ces enjeux.

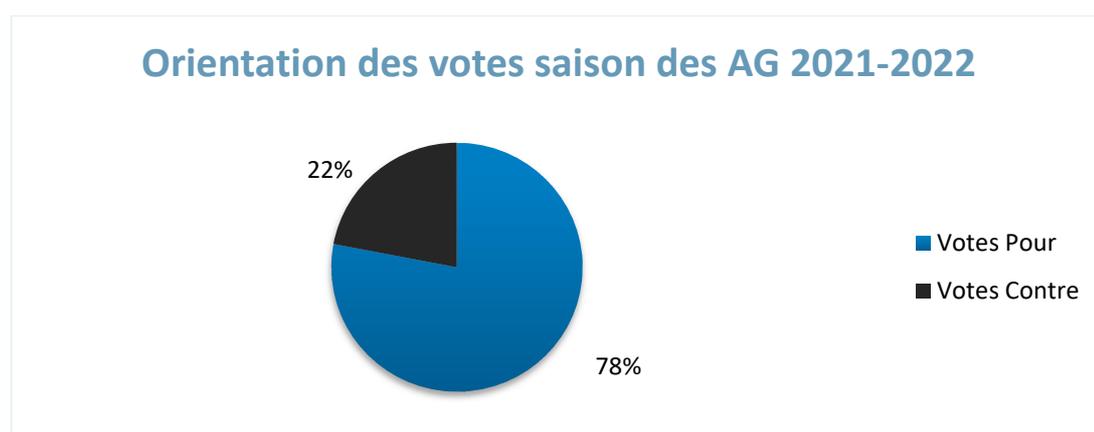
Cet engagement se décline de manière globale au niveau de la Société de Gestion, et non fonds par fonds. Il se matérialise par l'établissement d'un dialogue direct avec des émetteurs, sur des thématiques ou des enjeux précis. Ce dialogue fait partie intégrante du processus d'analyse ISR, et est mis en œuvre selon les principes décrits dans la Politique d'Engagement publiée sur le site ([https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR\\_politique-engagement-actionarial-et-de-vote\\_OFI-AM.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-engagement-actionarial-et-de-vote_OFI-AM.pdf)).

Un bilan annuel des actions menées est publié sur le site ([https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR\\_rapport-engagement.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_rapport-engagement.pdf)).

### EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES DU 01/10/2021 AU 30/09/2022

Nombre de...	AG en 2021-2022
AG pour lesquelles nous avons exercé nos droits de vote	65
AG avec au moins un vote Contre ou Abstention	59
Résolutions votées	1166
Résolutions votées Contre ou Abstention	256
Résolutions déposées ou co-déposées avec d'autres actionnaires	1
Résolutions déposées par des actionnaires que nous avons soutenues (Pour)	4

#### Orientation des votes



## INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

### 1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Cette information est traitée dans la section « informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ».

### 2) Les contrats financiers (dérivés OTC)

Change : Pas de position au 30/09/2022

Taux : Pas de position au 30/09/2022

Crédit : Pas de position au 30/09/2022

Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2022

Commodities : Pas de position au 30/09/2022

## INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2022, le Fonds OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## Bilan au 30 septembre 2022 (en euros)

### BILAN ACTIF

	30/09/2022	31/12/2021
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>103 204 888,49</b>	<b>115 259 498,17</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>99 906 076,15</b>	<b>110 839 941,43</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	99 906 076,15	110 839 941,43
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>3 073 362,34</b>	<b>4 327 251,74</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 073 362,34	4 327 251,74
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	<b>225 450,00</b>	<b>92 305,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	225 450,00	92 305,00
Autres opérations	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>386 922,63</b>	<b>295 290,10</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	386 922,63	295 290,10
<b>Comptes financiers</b>	<b>214 006,61</b>	<b>204,67</b>
Liquidités	214 006,61	204,67
<b>Total de l'actif</b>	<b>103 805 817,73</b>	<b>115 554 992,94</b>

## Bilan au 30 septembre 2022 (en euros)

### BILAN PASSIF

	30/09/2022	31/12/2021
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	88 611 513,96	101 322 548,98
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	15 447 309,93	5 674 487,66
<b>Report à nouveau (a)</b>	371,81	710,21
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	-2 459 541,98	7 424 360,41
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	1 812 781,29	893 430,74
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>103 412 435,01</b>	<b>115 315 538,00</b>
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	<b>225 450,00</b>	<b>92 305,00</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	<b>225 450,00</b>	<b>92 305,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	225 450,00	92 305,00
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>167 932,72</b>	<b>147 149,94</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	167 932,72	147 149,94
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>103 805 817,73</b>	<b>115 554 992,94</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

	30/09/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	2 983 500,00	3 858 750,00
ACTIONS	2 983 500,00	3 858 750,00
ACHAT - FUTURE - EURO STOXX 50	2 983 500,00	3 858 750,00
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

## Compte de résultat (en euros)

	30/09/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	3,17
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 741 166,74	2 022 059,08
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>2 741 166,74</b>	<b>2 022 062,25</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	2 957,16	3 890,05
Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>2 957,16</b>	<b>3 890,05</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>2 738 209,58</b>	<b>2 018 172,20</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 041 119,55	1 224 412,18
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>1 697 090,03</b>	<b>793 760,02</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	115 691,26	99 670,72
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>1 812 781,29</b>	<b>893 430,74</b>

# ANNEXE

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée à la Covid-19.

L'exercice clos le 30/09/2022 a une durée exceptionnelle de 9 mois.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour (de Paris) de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour. Le calcul de la valeur liquidative du FCP s'effectue sur la base des cours de clôture de la séance de bourse du jour J et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

## Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

### Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières admises à la cotation d'une bourse de valeurs sont évaluées au cours de clôture.

### Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les positions sur les marchés à terme fermes et conditionnels sont évaluées au cours correspondant à l'heure de cotation prise en compte pour la valorisation des actifs sous-jacents.

### OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

### Titres non cotés

La valeur nominale des titres non cotés n'est pas appelée à varier régulièrement, elle reste stable quelques que soient les résultats annuels des entreprises émettrices. Ce n'est qu'en cas d'événements impactant significativement les résultats d'une entreprise donnée qu'il pourrait être décidé de modifier la valeur nominale du titre non coté pour l'adapter à la valeur réelle de ladite entreprise.

### Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables (T.C.N.) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché relevés par les gestionnaires à l'heure de publication des taux du marché interbancaire par l'A.F.B. Le taux retenu, en l'absence de transactions significatives, est l'Euribor pour les titres à moins d'un an, le taux des BTAN (publiés par les principaux S.V.T) pour les titres à plus d'un an, majorés le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les T.C.N. dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.

La méthode de valorisation retenue qui est conservée pendant toute la durée de détention du titre est :

- pour les instruments à coupons pluriannuels et dont le coupon annuel est déterminé selon un calcul actuariel (type obligataire) : évaluation selon la méthode actuarielle ;
- pour les instruments d'une durée inférieure à un an émis sous forme d'intérêts précomptés ou in fine : évaluation selon la méthode d'escompte de la valeur globale de remboursement sur la durée restant à courir.

### Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

### Opérations à règlement-livraison différé

Les titres achetés sur le marché à règlement différé sont valorisés à leur valeur de marché. Ils sont inscrits en portefeuille à leur date de négociation.

Les titres vendus sur le marché à règlement différé sont sortis du portefeuille dès le jour de négociation.

### Description des engagements hors-bilan

Les titres cédés à réméré font l'objet d'une inscription au hors-bilan à leur valeur contractuelle.

Les contrats à terme fermes figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

### Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

### Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à

- 1,08% TTC ; tout OPC inclus pour les parts C et D
- 1,80% TTC ; tout OPC inclus pour les parts OFI ACTIONS SOLIDAIRE
- 0,65% TTC ; tout OPC inclus pour les parts N

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

### Affectation des sommes distribuables

Parts N, C et OFI ACTIONS SOLIDAIRE :

#### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

#### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Parts D :

#### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; la société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels;

#### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	30/09/2022	31/12/2021
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>115 315 538,00</b>	<b>75 067 933,49</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	24 645 724,89	37 720 129,26
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-7 211 770,72	-12 837 312,66
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 588 277,32	6 759 203,53
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 336 145,23	-401 296,02
Plus-values réalisées sur contrats financiers	48 825,00	738 570,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-509 345,00	-37 145,00
Frais de transaction	-187 135,40	-280 742,53
Différences de change	1 272,28	12 126,90
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-27 975 143,96	7 848 114,54
Différence d'estimation exercice N	-10 037 692,02	
Différence d'estimation exercice N - 1	17 937 451,94	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-317 755,00	90 835,00
Différence d'estimation exercice N	-225 450,00	
Différence d'estimation exercice N - 1	92 305,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-346 997,20	-158 638,53
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 697 090,03	793 760,02
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>103 412 435,01</b>	<b>115 315 538,00</b>

## Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Taux	-	-
Actions	2 983 500,00	2,89
Crédit	-	-
Autres	-	-

## Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	214 006,61	0,21
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	214 006,61	0,21	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise

	USD	%		%		%		%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	14 209,16	0,01	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise (suite)

	USD	%		%		%		%
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Débiteurs et créditeurs divers

	30/09/2022
<b>Créances</b>	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	310 468,00
Coupons à recevoir	27 001,16
Souscriptions à recevoir	49 453,47
<b>Total créances</b>	<b>386 922,63</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-138 591,54
Provision commission de mouvement	-1 718,61
Rachats à payer	-27 622,57
<b>Total dettes</b>	<b>-167 932,72</b>
<b>Total</b>	<b>218 989,91</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie de parts MACIF C</b>	
Parts émises	2 928,0279
Parts rachetées	575,1898
<b>Catégorie de parts OFI ACTIONS SOLIDAIRE</b>	
Parts émises	77 291,8272
Parts rachetées	22 917,5805
<b>Catégorie de parts MACIF D</b>	
Parts émises	5 190,0000
Parts rachetées	815,0000
<b>Catégorie de parts N</b>	
Parts émises	-
Parts rachetées	634,0000

## Commissions

<b>Catégorie de parts MACIF C</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts OFI ACTIONS SOLIDAIRE</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts MACIF D</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts N</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

<b>Catégorie de parts MACIF C</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08 <sup>(1)</sup>
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts OFI ACTIONS SOLIDAIRE</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40 <sup>(2)</sup>
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts MACIF D</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08 <sup>(3)</sup>
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts N</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60 <sup>(4)</sup>
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(1) L'exercice étant d'une durée de 9 mois, le taux présenté a été annualisé.

(2) L'exercice étant d'une durée de 9 mois, le taux présenté a été annualisé.

(3) L'exercice étant d'une durée de 9 mois, le taux présenté a été annualisé.

(4) L'exercice étant d'une durée de 9 mois, le taux présenté a été annualisé.

## Engagements reçus et donnés

<b>Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital</b>
Néant
<b>Autres engagements reçus et / ou donnés</b>
Néant

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>				
<b>Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FR0000008997	OFI RS LIQUIDITES	712,5712	4 313,06	3 073 362,34

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-	-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	30/09/2022	31/12/2021
<b>Catégorie de parts MACIF C</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	47 270,91	26 838,46
<b>Total</b>	<b>47 270,91</b>	<b>26 838,46</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	47 270,91	26 838,46
<b>Total</b>	<b>47 270,91</b>	<b>26 838,46</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	30/09/2022	31/12/2021
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts OFI ACTIONS SOLIDAIRE</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 167 879,85	523 407,74
<b>Total</b>	<b>1 167 879,85</b>	<b>523 407,74</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 167 879,85	523 407,74
<b>Total</b>	<b>1 167 879,85</b>	<b>523 407,74</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts MACIF D</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	371,81	710,21
Résultat	507 251,63	342 338,75
<b>Total</b>	<b>507 623,44</b>	<b>343 048,96</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	505 669,56	342 685,21
Report à nouveau de l'exercice	1 953,88	363,75
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>507 623,44</b>	<b>343 048,96</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	199 082,5040	194 707,5040
Distribution unitaire	2,54	1,76
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts N</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	90 378,90	845,79 <sup>(5)</sup>
<b>Total</b>	<b>90 378,90</b>	<b>845,79</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	30/09/2022	31/12/2021
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	90 378,90	845,79
<b>Total</b>	<b>90 378,90</b>	<b>845,79</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(5) La catégorie de parts N a été créée le 20/10/2021.

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	30/09/2022	31/12/2021
<b>Catégorie de parts MACIF C</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	374 883,65	133 551,85
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-58 456,73	176 731,68
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>316 426,92</b>	<b>310 283,53</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	316 426,92	310 283,53
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>316 426,92</b>	<b>310 283,53</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	13 653,6250	11 300,7869
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts OFI ACTIONS SOLIDAIRE</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	10 890 116,66	3 765 078,92
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 684 909,04	4 930 739,10
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>9 205 207,62</b>	<b>8 695 818,02</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	9 205 207,62	8 695 818,02
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>9 205 207,62</b>	<b>8 695 818,02</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	30/09/2022	31/12/2021
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	269 854,7466	215 480,4999
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts MACIF D</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	4 115 004,21	1 775 856,89
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-623 791,49	2 248 716,90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>3 491 212,72</b>	<b>4 024 573,79</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	3 491 212,72	4 024 573,79
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>3 491 212,72</b>	<b>4 024 573,79</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	199 082,5040	194 707,5040
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts N</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	67 305,41	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-92 384,72	68 172,73 <sup>(6)</sup>
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-25 079,31</b>	<b>68 172,73</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	68 172,73
Capitalisation	-25 079,31	-
<b>Total</b>	<b>-25 079,31</b>	<b>68 172,73</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	49 196,0000	49 830,0000
Distribution unitaire	-	-

(6) La catégorie de parts N a été créée le 20/10/2021.

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	30/09/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
<b>Actif net</b>					
en EUR	103 412 435,01	115 315 538,00	75 067 933,49	54 752 900,37	39 372 091,16
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie de parts MACIF C	13 653,6250	11 300,7869	4 365,7791	3 721,8105	3 676,8445
Catégorie de parts OFI ACTIONS SOLIDAIRE	269 854,7466	215 480,4999	158 980,4979	88 722,2124	67 117,4252
Catégorie de parts MACIF D	199 082,5040	194 707,5040	193 611,7406	193 141,7406	199 148,7406
Catégorie de parts N	49 196,0000	49 830,0000	-	-	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie de parts MACIF C en EUR	180,29	234,67	197,15	195,63	154,51
Catégorie de parts OFI ACTIONS SOLIDAIRE en EUR	262,76	342,84	288,96	287,66	227,93
Catégorie de parts MACIF D en EUR	131,34	172,93	146,00	147,57	118,03
Catégorie de parts N en EUR	79,14	102,65 <sup>(7)</sup>	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts MACIF C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI ACTIONS SOLIDAIRE en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts MACIF D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts MACIF C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI ACTIONS SOLIDAIRE en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts MACIF D en EUR	2,54	1,76	0,82	2,11	1,68
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie de parts MACIF C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI ACTIONS SOLIDAIRE en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts MACIF D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie de parts MACIF C en EUR	3,46	2,37	1,09	2,77	2,17
Catégorie de parts OFI ACTIONS SOLIDAIRE en EUR	4,32	2,42	0,76	3,23	2,37
Catégorie de parts MACIF D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	1,32	0,01	-	-	-

(7) La catégorie de parts N a été créée le 20/10/2021 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

## Inventaire du portefeuille au 30 septembre 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Dépôts</b>			-	-
<b>Instruments financiers</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>99 906 076,15</b>	<b>96,61</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			99 906 076,15	96,61
ACCOR SA	EUR	19 430,00	419 882,30	0,41
ADIDAS NOM	EUR	8 250,00	980 760,00	0,95
AENA SME SA	EUR	12 000,00	1 282 800,00	1,24
AIR LIQUIDE	EUR	16 500,00	1 939 740,00	1,88
AKZO NOBEL NV	EUR	18 000,00	1 049 760,00	1,02
ALLIANZ SE-NOM	EUR	14 000,00	2 265 200,00	2,19
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	26 000,00	1 245 660,00	1,20
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	27 000,00	1 262 115,00	1,22
ASML HOLDING N.V.	EUR	9 400,00	4 075 840,00	3,94
ATOS SE	EUR	22 000,00	179 520,00	0,17
AXA	EUR	105 000,00	2 359 875,00	2,28
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	378 000,00	1 746 549,00	1,69
BAYERISCHE MOTORENWERKE	EUR	17 000,00	1 189 830,00	1,15
BNP PARIBAS	EUR	32 000,00	1 395 360,00	1,35
BRENNTAG AG	EUR	23 000,00	1 434 740,00	1,39
BUREAU VERITAS	EUR	45 000,00	1 034 100,00	1,00
CAP GEMINI SE	EUR	8 600,00	1 423 300,00	1,38
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	44 000,00	1 018 820,00	0,99
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	12 500,00	463 125,00	0,45
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	90 000,00	752 760,00	0,73
CRH PLC	EUR	58 000,00	1 918 060,00	1,85
DANONE SA	EUR	28 000,00	1 359 960,00	1,32
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	6 650,00	1 118 862,50	1,08
DEUTSCHE POST AG-NOM	EUR	23 000,00	715 645,00	0,69
ENEL SPA	EUR	613 000,00	2 589 312,00	2,50
ENGIE SA	EUR	81 000,00	959 202,00	0,93
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	7 000,00	982 450,00	0,95
EUROFINS SCIENTIFIC SE	EUR	24 000,00	1 466 880,00	1,42
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	37 000,00	638 250,00	0,62
FAURECIA	EUR	19 500,00	218 985,00	0,21
FRANCE ACTIVE INVEST CAT B	EUR	67 644,00	7 037 681,76	6,81
GALP ENERGIA SGPS SA-B	EUR	230 000,00	2 259 520,00	2,18
HENKEL KGAA VZ PFD	EUR	8 457,00	516 046,14	0,50
HERMES INTERNATIONAL	EUR	700,00	851 900,00	0,82
INDITEX	EUR	44 000,00	936 320,00	0,91
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	70 000,00	1 589 700,00	1,54
ING GROUP NV	EUR	225 000,00	1 993 050,00	1,93
INTESA SANPAOLO SPA	EUR	840 000,00	1 430 352,00	1,38
KERING	EUR	4 150,00	1 902 982,50	1,84
KONE B	EUR	24 000,00	950 640,00	0,92
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	40 000,00	1 045 400,00	1,01

## Inventaire du portefeuille au 30 septembre 2022 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
KONINKLIJKE DSM NV	EUR	11 000,00	1 291 950,00	1,25
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	710 000,00	1 968 120,00	1,90
KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	EUR	35 944,00	575 104,00	0,56
LEGRAND	EUR	20 000,00	1 333 200,00	1,29
LINDE PLC	EUR	5 300,00	1 479 760,00	1,43
LOREAL SA	EUR	13 300,00	4 392 325,00	4,25
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	5 200,00	3 174 080,00	3,07
MERCEDES BENZ GROUP AG	EUR	26 000,00	1 361 100,00	1,32
MERCK KGAA	EUR	12 200,00	2 034 960,00	1,97
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	5 800,00	1 435 500,00	1,39
NESTE CORPORATION	EUR	48 000,00	2 150 400,00	2,08
PERNOD RICARD	EUR	5 800,00	1 095 330,00	1,06
PROSUS N V	EUR	19 600,00	1 057 812,00	1,02
REPSOL	EUR	72 000,00	849 960,00	0,82
REXEL	EUR	70 000,00	1 083 600,00	1,05
SAFRAN	EUR	9 300,00	874 293,00	0,85
SANOFI	EUR	15 400,00	1 207 360,00	1,17
SAP SE	EUR	43 000,00	3 617 160,00	3,50
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	25 000,00	2 923 500,00	2,83
STELLANTIS NV	EUR	85 000,00	1 043 460,00	1,01
STMICROELECTRONICS NV	EUR	59 000,00	1 902 455,00	1,84
TELEPERFORMANCE SE	EUR	3 300,00	860 970,00	0,83
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	EUR	27 295,00	606 221,95	0,59
WORLDLINE	EUR	39 000,00	1 586 520,00	1,53
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Titres de créances</b>			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>3 073 362,34</b>	<b>2,97</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 073 362,34	2,97
OFI RS LIQUIDITES	EUR	712,5712	3 073 362,34	2,97
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-

## Inventaire du portefeuille au 30 septembre 2022 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>			-	-
<b>Contrats financiers</b>			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Appel marge EUR	EUR	225 450,00	225 450,00	0,22
EURO STOXX 50 1222	EUR	90,00	-225 450,00	-0,22
Autres opérations			-	-
<b>Autres instruments financiers</b>			-	-
<b>Créances</b>			<b>386 922,63</b>	<b>0,37</b>
<b>Dettes</b>			<b>-167 932,72</b>	<b>-0,16</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>214 006,61</b>	<b>0,21</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>103 412 435,01</b>	<b>100,00</b>



Société d'expertise comptable  
Ordre régional de Paris  
Société de commissariat aux comptes  
Compagnie régionale de Paris

## **OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022**

## **OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE**

### **Fonds Commun de Placement**

OFI ASSET MANAGEMENT  
Société de gestion  
20-22, rue Vernier – 75017 PARIS

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 30 septembre 2022**

Aux porteurs de parts,

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice d'une durée exceptionnelle de neuf mois clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **REFERENTIEL D'AUDIT**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **INDEPENDANCE**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période de la date de début d'exercice à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

## **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA SOCIETE DE GESTION**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 novembre 2022  
Le Commissaire aux comptes  
**APLITEC**, représentée par



Bruno DECHANCÉ